

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° 2024-55

Le 25 juin 2024, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Approbation du Compte
Financier Unique de la
Ville de Belfort 2023 -
Budget principal et
budgets annexes du CFA
et du lotissement Dorey

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Joseph ILLANA, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Marianne DORIAN, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX, M. Olivier BLOCH, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP.

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS - mandataire : M. Sébastien VIVOT
Mme Claude JOLY - mandataire : Mme Corinne CASTALDI
Mme Loubna KETFI-CHARIF - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : Mme Marianne DORIAN
M. David DIMEY - mandataire : Mme Christiane EINHORN
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : M. Alain PICARD
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT
M. Florian CHAUCHE - mandataire : M. René SCHMITT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Samia JABER
M. Bastien FAUDOT
Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY
M. Christophe GRUDLER

Secrétaire de séance : M. Brice MICHEL



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h40.



DELIBERATION N° 2024-55

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et
du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/JS/RB/CN/DB/VB

Code matière : 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique de la Ville de Belfort 2023 - Budget principal et budgets annexes du CFA et du lotissement Dorey

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-23, L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n°2023-155 du conseil municipal du 7 décembre 2023 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2023 du budget principal et des budgets annexes CFA et Lotissement Dorey ;

Le Compte Financier Unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Il constitue un document de synthèse reprenant le compte administratif élaboré par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable qui fusionneront.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable,
- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est tenu de se prononcer sur le Compte Financier Unique avant le 30 juin de l'exercice suivant, afin d'arrêter les comptes de l'exercice.

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2023 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement des états de la dette et des garanties d'emprunts, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte Financier Unique (CFU) et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le Maire.

Sous la présidence de Monsieur Sébastien VIVOT, 1^{er} Adjoint au Maire,

En dehors de la présence de Monsieur Damien MESLOT, le Maire, et après débat,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2023 de la ville de Belfort comprenant le budget principal et les budgets annexes du CFA et du Lotissement Secteur Dorey,

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023.

Pour	32	
Contre	0	
Suffrages exprimés	32	
Abstentions	4	M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP.
Ne prend pas part au vote	2	M. Damien MESLOT, M. François BORON

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 juin 2024 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 28 juin 2024
Date de télétransmission : 28 juin 2024
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20240625-lmc127610A-BF-1-1

Répartition pour 100 € de recettes réelles de fonctionnement



Répartition pour 100 € de dépenses réelles de fonctionnement



A. L'équilibre général

En 2023, l'exécution des dépenses et des recettes se traduit par un excédent global de clôture de **1 506 039,86 €**.

CA 2023 (en €)

Montant en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2023	66 103 876,67	82 422 984,94	32 074 400,58	17 799 718,52	98 178 277,25	100 222 703,46
reprise du résultat 2022		5 259 625,89		1 187 317,56	0,00	6 446 943,45
Sous-total					98 178 277,25	106 669 646,91
Mouvements d'ordre	5 588 224,86	658 974,54	779 347,01	5 708 597,33	6 367 571,87	6 367 571,87
Sous-total					104 545 849,12	113 037 218,78
Reports			8 855 086,37	1 869 756,57	8 855 086,37	1 869 756,57
Sous-total					113 400 935,49	114 906 975,35
Résultat disponible après reports						1 506 039,86

Détail des soldes intermédiaires d'exécution :

Recettes de fonctionnement 2023	83 081 959,48 €	}	→	Résultat 2023	11 389 857,95 €
Dépenses de fonctionnement 2023	71 692 101,53 €			Reprise du résultat 2022	5 259 625,89 €
				Solde d'exécution en fonctionnement	16 649 483,84 €
Recettes d'investissement 2023	23 508 315,85 €	}	→	Résultat 2023	-9 345 431,74 €
Dépenses d'investissement 2023	32 853 747,59 €			Reprise du résultat 2023	1 187 317,56 €
				Solde d'exécution en investissement	-8 158 114,18 €
Restes à réaliser en recettes	1 869 756,57 €	}	→	Solde des restes à réaliser 2023	-6 985 329,80 €
Restes à réaliser en dépenses	8 855 086,37 €				
Solde d'exécution					1 506 039,86 €

L'affectation de l'excédent sera traitée dans une délibération spécifique.

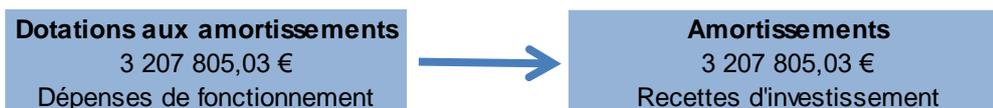
Synthèse des Dépenses et des Recettes 2023

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général 17 586 435,43 €	Atténuations de charges 266 608,61 €
	Dépenses de personnel 38 284 679,00 €	Produits des services 6 486 854,16 €
	Atténuations de produits 64 597,13 €	Impôts et taxes 16 832 982,56 €
	Autres charges de gestion courantes 8 740 551,97 €	Fiscalité locale 31 913 383,46 €
	Charges financières 1 262 648,78 €	Dotations et participations 24 205 915,53 €
	Charges spécifiques 164 964,36 €	Autres pdts de gest. courante 664 076,38 €
	Dotations aux provisions - €	Produits financiers 10 528,57 €
	Opérations d'ordre 5 588 224,86 €	Produits spécifiques 2 024 472,67 €
		Reprises sur provision 18 163,00 €
		Opérations d'ordre 658 974,54 €
	Résultat 2022 5 259 625,89 €	
	71 692 101,53 €	88 341 585,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 23 386 382,98 €	Affectation résultat 2022 9 129 069,11 €
	Dépenses financières 1 139 050,00 €	Subventions d'investissement 2 096 560,04 €
	Rembt capital de la dette 6 471 825,64 €	Fonds d'investissement 2 433 918,90 €
	Autres Charges 1 077 141,96 €	Emprunts 4 000 000,00 €
	Opérations d'ordre 779 347,01 €	Dépôts et cautionnement 1 430,00 €
	Déficit d'invest. 2022 0 €	Annulation de mandat 72 140,47 €
		Autres immob financières 66 600,00 €
		Opérations d'ordre 5 708 597,33 €
		Excédent d'invest. 2022 1 187 317,56 €
		32 853 747,59 €

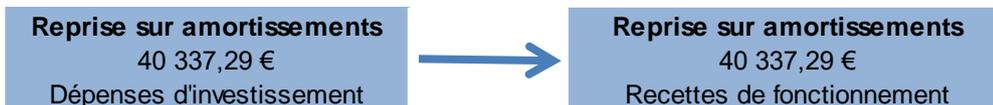
Détail des opérations d'ordre

Dépenses

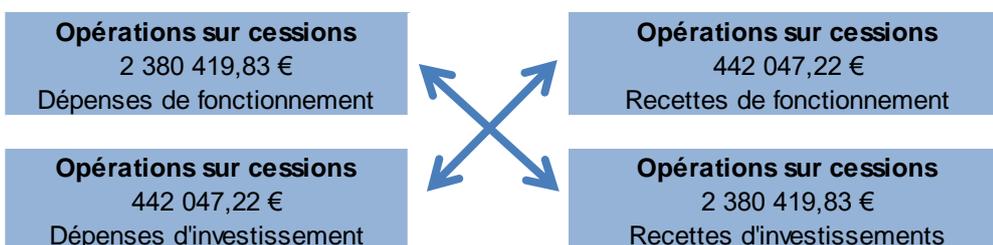
Recettes



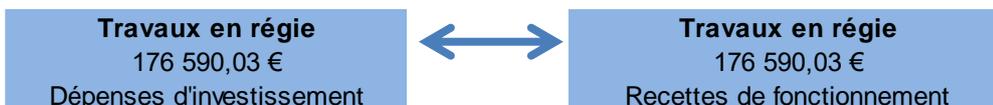
Les dotations aux amortissements constatent la dépréciation des biens mobiliers. C'est une charge de fonctionnement qui produit une recette d'investissement.



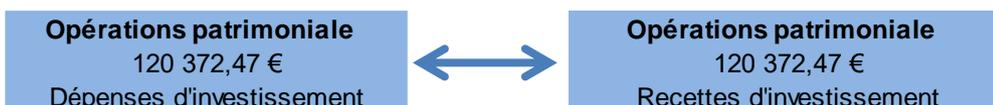
Opération de reprise des amortissements des biens et subventions concernant les biens amortissables



Opérations comptables enregistrant la sortie des biens de l'actif et les + ou - values



Les travaux en régie constatent les dépenses d'investissement réalisées directement par les agents de la Ville de Belfort.



Opérations sous mandat ou pour le compte de tiers au sein de la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	5 588 224,86 €	658 974,54 €
Total investissement	779 347,01 €	5 708 597,33 €
Total Opérations d'ordre	6 367 571,87 €	6 367 571,87 €

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

B.1 Structure et évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **71 692 101,53€**. Elles diminuent de **- 2 461 983,88€** par rapport à l'année 2022, soit **- 3,32 %**. Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **+ 3,2 M€**, soit **+ 5,12 %**.

		2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	
					En valeur	En %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 251 763,64 €	15 255 295,19 €	17 586 435,43 €	2 331 140,24 €	15,28%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 401 042,59 €	38 017 647,44 €	38 284 679,00 €	267 031,56 €	0,70%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	114 996,75 €	89 561,14 €	64 597,13 €	- 24 964,01 €	-27,87%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 834 442,52 €	8 529 945,37 €	8 740 551,97 €	210 606,60 €	2,47%
DEPENSES DE GESTION COURANTE		57 602 245,50 €	61 892 449,14 €	64 676 263,53 €	2 783 814,39 €	4,50%
66	CHARGES FINANCIERES	895 622,37 €	933 273,92 €	1 262 648,78 €	329 374,86 €	35,29%
67	CHARGES SPECIFIQUES	278 409,50 €	57 458,53 €	164 964,36 €	107 505,83 €	187,10%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	750,00 €	- €	- €	- €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		58 777 027,37 €	62 883 181,59 €	66 103 876,67 €	3 220 695,08 €	5,12%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 109 057,02 €	11 270 903,82 €	5 588 224,86 €	- 5 682 678,96 €	-50,42%
OPERATIONS ORDRE		5 109 057,02 €	11 270 903,82 €	5 588 224,86 €	- 5 682 678,96 €	-50,42%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		63 886 084,39 €	74 154 085,41 €	71 692 101,53 €	- 2 461 983,88 €	-3,32%

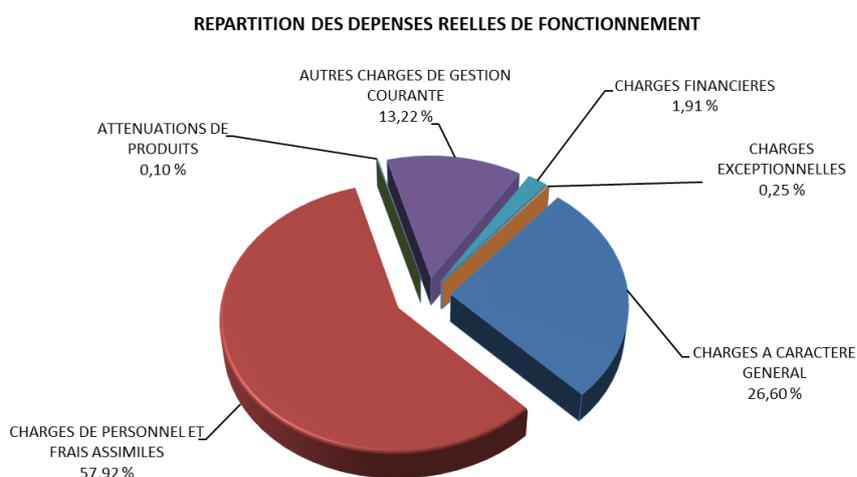
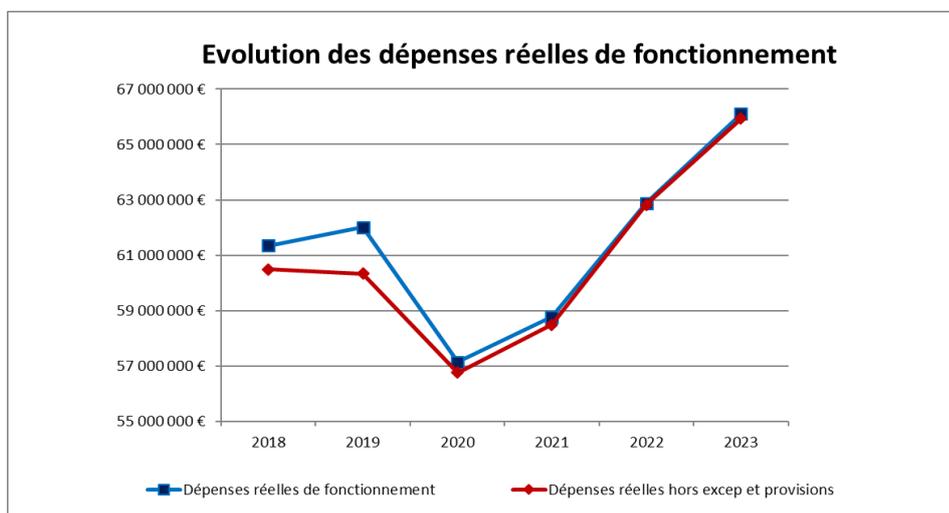
Les dépenses de gestion courante sont en hausse de près de 2,8 M€ par rapport à 2022 et atteignent 64,7 M€. Elles sont impactées par les effets de l'inflation et dans une moindre mesure par les dépenses de personnel (mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents).

Les charges à caractère général enregistrent la principale progression à + 2,3 M€ par rapport à l'année 2022 soit + 15 %.

Dans un contexte de hausse de prix subie, les augmentations portent principalement sur les coûts de l'énergie, les grandes manifestations (FIMU, Mois givré), les dépenses d'assurances, l'organisation de la 20ème étape du Tour de France, les fournitures nécessaires au fonctionnement des services, ou encore les dépenses d'entretien courant du patrimoine (maintenance des bâtiment, voirie...).

Les dépenses d'énergie augmentent très fortement. Les mesures d'économie d'énergie initiées dès 2022 par la Ville de Belfort, ainsi que l'absence d'un bouclier tarifaire pour les collectivités, ne compensent pas la totalité de cette augmentation.

S'agissant des autres charges de gestion courante, la hausse s'explique principalement par l'augmentation des participations versées au SMGPAP et au CCAS.



Les principales évolutions sont analysées au sein de chaque chapitre.

B.2 Les charges à caractère général (chapitre 011)

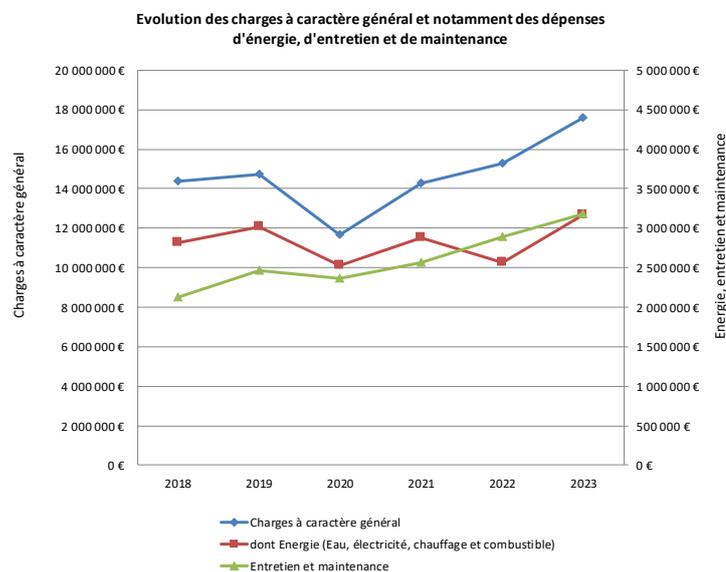
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 350 007,22 €	14 710 840,00 €	11 673 879,96 €	14 251 763,64 €	15 255 295,19 €	17 586 435,43 €
Evolution en €	1 896 166,21 €	360 832,78 €	- 3 036 960,04 €	2 577 883,68 €	1 003 531,55 €	2 331 140,24 €
Evolution en %	15,23%	2,51%	-20,64%	22,08%	7,04%	15,28%

Les charges à caractère général s'élèvent en 2023 à **17 586 435,43 €**. Elles augmentent de **+ 2 331 140,24 €** soit **+ 15,28 %**.

La hausse globale des dépenses entre 2023 et 2022 s'explique par :

- La hausse des dépenses d'énergie : + 570 K€ malgré les mesures d'économie d'énergie initiées dès 2022 pour enrayer la hausse liée au nouveau marché d'électricité au 01/01/2023.

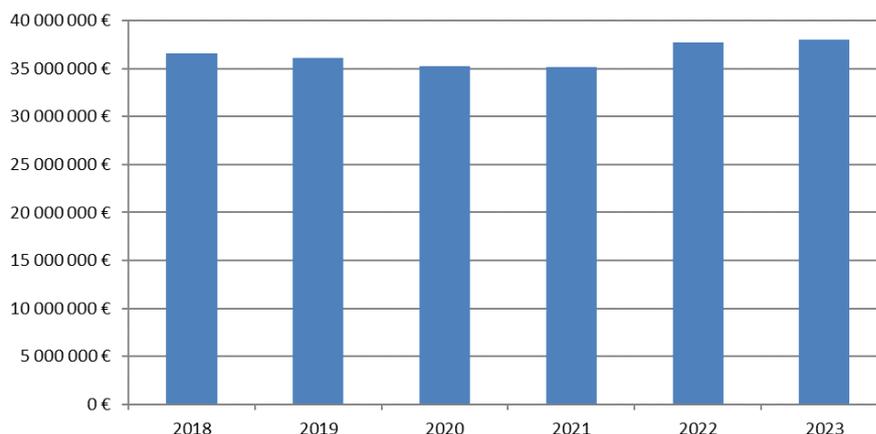
- Les couts liés à la tenue des différentes manifestations : organisation de la 20ème étape du Tour de France, FIMU, Mois Givré, Belflorissimo, Festiv'été ...en particulier les frais de gardiennage et de location
- Les dépenses liées à la vie scolaire : + 53 K€ (activités périscolaires, alimentation) dont le projet « Cité Educative » qui fait l'objet d'une recette en parallèle.
- Les dépenses liées à la jeunesse : + 68 K€ dont transport pour les colonies (+ 23 K€), centre de vacances et de loisirs (+ 25 K€), prestations de la vie associative (+ 39 K€).
- Les dépenses d'assurance : + 161 K€ dont dommages aux biens (+ 51 K€), véhicules (+ 98 K€) et responsabilité civile (+ 6 K€).
- L'augmentation des dépenses de maintenance et d'entretien + 289 K€ dont l'entretien et les réparations des bâtiments (+ 146 K€), l'entretien des voiries et réseaux (+ 108 K€ dont + 52 K€ pour l'entretien des voiries et + 82 K€ pour l'éclairage public), frais de nettoyage des locaux (+ 120 K€).
- Les dépenses liées à l'incendie de la base de vie Saussot et du Club House Tennis : + 28 K€ dont la décontamination des bâtiments (+ 19 K€) et la location de véhicules (+ 17 K€).



B.3 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à **38 284 679,00 €**. Elles augmentent de **+ 267 031,56 €**. Elles représentent le principal poste des dépenses de fonctionnement.

Evolution des dépenses de personnel



Les dépenses de personnel augmentent de + 267 K€ (+ 1%). L'année 2023 est impactée par les mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents face à l'inflation :

- Revalorisation du point d'indice + 3,5 % en 2022 avec un effet « année pleine » et augmentation de + 1,5 % au 1er juillet 2023.
- Augmentation du SMIC et de l'Indice Minimum de Traitement.
- Revalorisation des grilles indiciaires de début de carrière des agents de catégorie C et B.

Chapitre	Libellés chapitres	2018	2019	2020	2021	2022	2023
012	CHARGES DE PERSONNEL	36 640 062,29 €	36 328 587,25 €	35 501 711,49 €	35 401 042,59 €	38 017 647,44 €	38 284 679,00 €
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT	95 643,05 €	191 585,79 €	293 530,04 €	249 082,36 €	271 818,16 €	266 608,61 €
	TOTAL	36 544 419,24 €	36 137 001,46 €	35 208 181,45 €	35 151 960,23 €	37 745 829,28 €	38 018 070,39 €
	Evolution en €	- 159 377,32 €	- 407 417,78 €	- 928 820,01 €	- 56 221,22 €	2 593 869,05 €	272 241,11 €
	Evolution en %	-0,43%	-1,11%	-2,57%	-0,16%	7,38%	0,72%

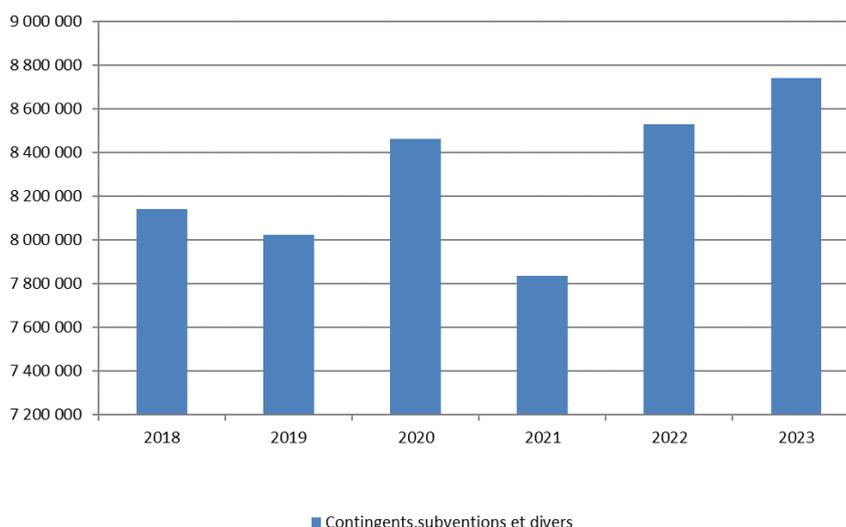
Les dépenses de personnel nettes tiennent compte du remboursement des indemnités journalières par la CPAM (40 K€), des remboursements d'organismes sociaux (64 K€) et des remboursements de charges constatés dans le cadre de mise à disposition de personnel (163 K€).

B.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux contingents et participations, aux subventions aux associations et aux indemnités des élus.

Leur montant s'élève à **8 740 551,97 €** en augmentation de **+ 210 606,60** soit **+ 2,47 %**.

Evolution des contingents et subventions



La hausse des dépenses constatées au chapitre 65, s'explique par :

- La participation aux frais de fonctionnement du SMGPAP (+ 305 K€).
- Les indemnités pour modification des clauses des marchés en raison de la crise sanitaire (+ 71 K€).
- La participation de fonctionnement versée au CCAS (+ 313 K€).

Le montant des seules subventions aux associations diminue de – 377 K€ pour atteindre près de 3,6 M€.

Cette évolution s'explique par la prise en charge par le Grand Belfort de la subvention versée à Cinéma d'aujourd'hui à compter de 2023.

B.5 Les charges financières (chapitre 66)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges financières	1 243 954,40 €	1 142 561,48 €	1 032 203,93 €	895 622,37 €	933 273,92 €	1 262 648,78 €
Evolution en €	-296 007,56 €	-101 392,92 €	-110 357,55 €	-136 581,56 €	37 651,55 €	329 374,86 €
Evolution en %	-19,22%	-8,15%	-9,66%	-13,23%	4,20%	35,29%

Le montant des intérêts de la dette augmente de **+ 329 374,86 €** par rapport à 2022.

Après plusieurs années de baisse, en raison de l'impact des taux d'intérêts bancaires faibles sur ces dernières années et de la diminution de l'encours à compter de 2020, les charges financières augmentent de + 35,29 % sur 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des taux durant l'année 2022 et qui sont restés à un haut niveau sur l'année 2023, impactant les emprunts indexés sur les taux variables et le livret A.

Un emprunt a été contracté en 2023 pour un montant de 4 M€ à taux variable sur 15 ans portant l'encours au 31/12/2023 à 59,2 M€ avec un taux moyen de 2,52 %.

B.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles augmentent de **+ 107 505,83 €**, soit **+ 187,10 %**.

Pour mémoire, la forte augmentation des dépenses exceptionnelles en 2019, s'explique par les opérations de liquidation du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc (SMAGA) qui s'est également traduite par une augmentation de l'Attribution de Compensation reversée par Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

La baisse enregistrée en 2022 correspond aux changements de comptes induits par le passage à la nomenclature M57, qui entraînent le transfert de la participation au déficit versée aux fermiers dans le cadre des Délégations de Service Public du chapitre 65 vers le chapitre 67.

Le montant constaté en 2023 s'explique essentiellement par un décalage dans le financement de l'opération Cité Educative.

Dépenses exceptionnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution	En %
Participation déficit affermage	253 557,60 €	256 299,67 €	250 846,61 €	258 152,61 €	- €	- €	- €	
Titres annulés	21 891,57 €	37 340,39 €	21 724,30 €	16 656,89 €	46 017,53 €	164 964,36 €	118 946,83 €	2,58 €
Divers	1 174,06 €	190,46 €	- €	- €	- €	- €	- €	
Subventions exceptionnelles	- €	- €	67 635,43 €	- €	- €	- €	- €	
Charges exceptionnelles	1 672,64 €	1 121 469,65 €	38 555,70 €	3 600,00 €	11 441,00 €	- €	- 11 441,00 €	
TOTAL	278 295,87 €	1 415 300,17 €	378 762,04 €	278 409,50 €	57 458,53 €	164 964,36 €	107 505,83 €	187,10%

B.7 Les provisions

Au 31/12/2023, les provisions constituées sont les suivantes :

- Une provision pour risques juridiques (291 K€).
- Une provision pour créances impayées (64 K€) qui fait l'objet d'actualisations annuelles au cours du dernier trimestre de chaque exercice.

C. Les Recettes de Fonctionnement

C.1 Structure et évolution des recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **83 081 959,48 €**. Elles diminuent de **- 1 774 539,99 €** par rapport à l'année 2022.

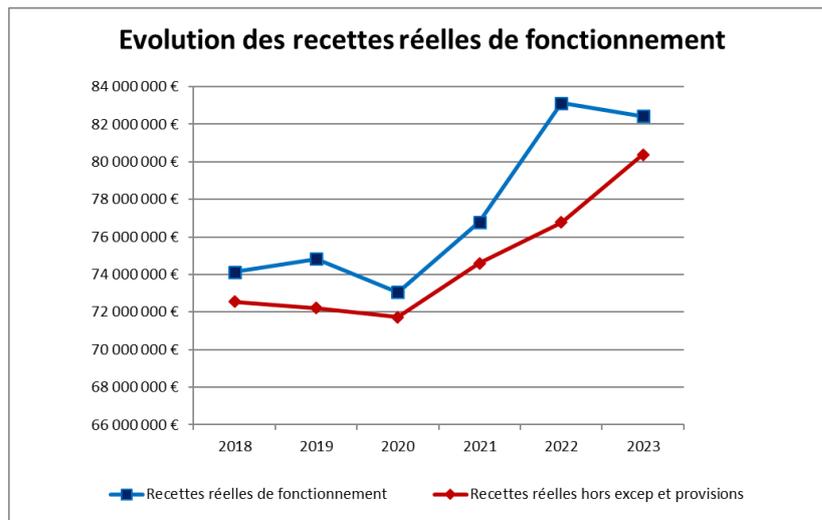
Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution en 2023 (- 694 K€) qui trouve son origine dans la baisse des produits de cession de plus de 5 M€.

L'année 2022 a en effet connu un haut niveau de cessions de biens immobiliers (Maison des Arts et du Travail, Château Georges Léguillon, etc.), et par l'achats et revente de bâtiments afin de participer à la maîtrise et au développement harmonieux de la Ville.

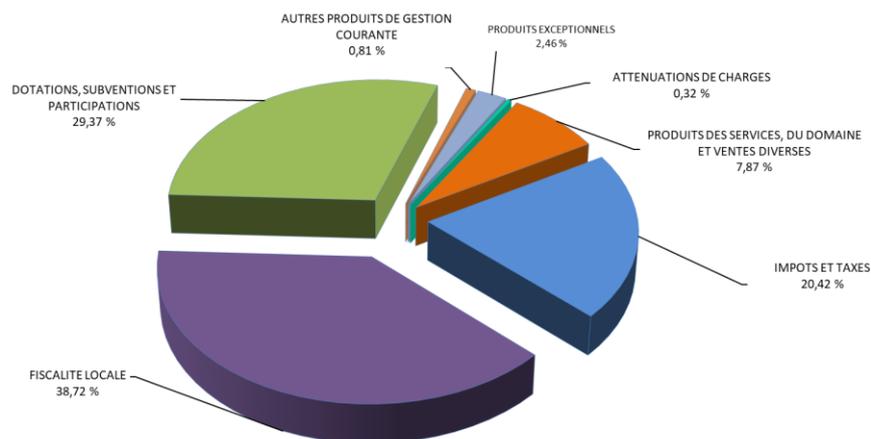
Cette baisse est atténuée par :

- La cession des parts détenues par la Ville suite à la dissolution du SMAGA pour + 952 K€.
- La hausse des recettes fiscales soutenue par une revalorisation des bases votées par l'Etat à + 7,1 % pour + 2,4 M€.
- Une hausse des rôles supplémentaires de + 280 K€.
- La hausse des produits des services de + 123 K€.
- L'augmentation des participations et subventions de + 1,2 M€.

		2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	
					En valeur	En %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	249 082,36 €	271 818,16 €	266 608,61 €	- 5 209,55 €	-1,92%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 178 886,12 €	6 364 345,65 €	6 486 854,16 €	122 508,51 €	1,92%
73	IMPOTS ET TAXES	45 275 695,78 €	16 832 983,00 €	16 832 982,56 €	0,44 €	0,00%
731	FISCALITE LOCALE		29 508 541,20 €	31 913 383,46 €	2 404 842,26 €	8,15%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	22 502 148,08 €	23 048 045,79 €	24 205 915,53 €	1 157 869,74 €	5,02%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	389 939,73 €	743 912,74 €	664 076,38 €	- 79 836,36 €	-10,73%
RECETTES DE GESTION COURANTE		74 595 752,07 €	76 769 646,54 €	80 369 820,70 €	3 600 174,16 €	0,05 €
76	PRODUITS FINANCIERS	13 083,52 €	8 149,95 €	10 528,57 €	2 378,62 €	29,19%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 187 617,19 €	6 326 961,54 €	2 024 472,67 €	- 4 302 488,87 €	-68,00%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- €	12 157,00 €	18 163,00 €	6 006,00 €	49,40%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		76 796 452,78 €	83 116 915,03 €	82 422 984,94 €	- 693 930,09 €	-0,83%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	743 268,04 €	1 739 584,44 €	658 974,54 €	- 1 080 609,90 €	-62,12%
OPERATIONS ORDRE		743 268,04 €	1 739 584,44 €	658 974,54 €	- 1 080 609,90 €	-62,12%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		77 539 720,82 €	84 856 499,47 €	83 081 959,48 €	- 1 774 539,99 €	-2,09%



REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



C.1.1 Les impôts et les taxes (chapitre 73) :

Les recettes fiscales représentent 59 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Belfort. Elles s'élèvent à **48 746 366,02 €** et progressent de **+ 2,4 M€**.

Evolution des recettes de fiscalité directe locale 2018 - 2023

Libellé article	2020	2021	2022	2023	Evolution en €	En %
Taxes foncières et d'habitation	23 675 590 €	25 920 131 €	26 124 258 €	28 851 143 €	2 726 885 €	10,44%
<i>Produits THRS</i>	10 156 549 €	941 436 €	534 713 €	959 150 €	424 437 €	79,38%
<i>Produits THLV</i>	374 518 €	232 648 €	243 363 €	412 962 €	169 599 €	69,69%
<i>dégrèvement THLV</i>	69 795 €	102 638 €	79 381 €	64 018 €	-15 363 €	-19,35%
<i>produits net THLV</i>	304 723 €	130 010 €	163 982 €	348 944 €	184 962 €	112,79%
<i>Produits FB</i>	12 659 212 €	24 450 827 €	25 195 727 €	27 041 808 €	1 846 081 €	7,33%
<i>Produits FNB</i>	116 822 €	122 335 €	119 010 €	122 607 €	3 597 €	3,02%
<i>Rôles complémentaires (73111)</i>	80 483 €	34 636 €	3 059 €	6 677 €	3 618 €	118,27%
<i>Rôles supplémentaires (73118)</i>	288 451 €	138 249 €	28 386 €	307 939 €	279 553 €	984,83%

Evolution des bases nettes de fiscalité directe locale 2018 – 2023

Bases nettes d'impositions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Taxe habitation	58 134 533 €	59 851 112 €	60 419 518 €	15 006 690 €	9 456 244 €	5 731 932 €	-39,38%
Taxe habitation sur les logements vacants (base TH sans abattements)	2 035 467 €	1 804 962 €	2 229 326 €	1 384 812 €	1 448 602 €	2 458 106 €	69,69%
Taxe Foncière sur le Bâti	64 424 931 €	65 637 763 €	66 659 744 €	62 724 189 €	64 658 421 €	68 715 383 €	6,27%
Taxe foncière sur le non Bâti	137 299 €	141 331 €	141 049 €	147 694 €	143 106 €	148 029 €	3,44%

L'augmentation provient de la révision des bases locatives de + 7,1 % (contre + 3,4 % en 2022) dont le niveau découle de l'inflation et qui trouve son pendant dans les dépenses acquittées.

Les fortes augmentations de TH et THLV sont liées à la mise en place en 2023 de l'outil « Gérer mes biens immobiliers » qui permet aux contribuables de mettre à jour la situation de leur bien immobilier (occupé par le propriétaire, loué ou vacant). Cependant, il s'est avéré qu'il y a eu des failles dans cet outil et que la DGFIP a reçu beaucoup de demande de dégrèvement à la suite de l'établissement de la taxe d'habitation 2023, il faut donc prendre cette augmentation avec prudence et s'attendre à une baisse de la TH et de la THLV en 2024.

La baisse enregistrée en 2021 sur les bases nettes de la taxe foncière provient de la mesure d'exonération de 50% de valeurs locatives pour les locaux industriels, compensée par l'Etat au chapitre 74 « dotations ».

La fiscalité directe locale

Les recettes de fiscalité directe locale comprennent les sommes perçues au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe d'habitation sur les locaux vacants, de la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Les recettes fiscales directes progressent de + 2,8 M€ et réparties comme suit : taxe d'habitation (TH et THLV) (+ 594 K€), la taxe sur le foncier bâti (+ 1,8 M€) et les rôles supplémentaires (+ 280 K€) :

- Pour la taxe d'habitation :

La réforme fiscale visant à la suppression de la taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2021. La Ville de Belfort continue à percevoir uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe d'habitation sur les locaux vacants.

- Pour la taxe foncière :

La ville de Belfort se voit attribuer le taux de taxe sur le foncier bâti anciennement perçu par le Département (16,72 %) depuis 2021.

Ainsi, le taux d'imposition de la taxe foncière a été porté à 38,93 % en 2021 (+ 9 %) et relevé de 1 % en 2023 pour s'élever à 39,32 %.

Evolution des taux de chaque taxe	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation	16,80%	16,80%	16,80%	16,80%
Taxe Habitation sur Logements Vacants	16,80%	16,80%	16,80%	16,80%
Taxe sur le Foncier Bâti	19,00%	38,93%	38,93%	39,32%
Taxe sur le Foncier non Bâti	82,83%	82,83%	82,83%	82,83%

La fiscalité reversée :

A partir de 2021, à l'instar de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et des autres communes du groupement, la Ville de Belfort ne bénéficie plus du reversement du FPIC. Toutefois, en application de la réglementation, la Ville de Belfort, du fait de son classement au titre de la DSU, continue à voir sa dépense au titre du FPIC prise en charge par l'EPCI.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Attribution de compensation	16 200 283,00 €	16 565 907,00 €	16 565 907,44 €	16 565 907,44 €	16 565 907,00 €	16 565 906,56 €
FPIC	428 117,00 €	304 160,00 €	150 110,00 €	- €	- €	- €
TOTAL	16 628 400,00 €	16 870 067,00 €	16 716 017,44 €	16 565 907,44 €	16 565 907,00 €	16 565 906,56 €

Les impôts indirects et les autres taxes : - 351 048,74 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en €	En %
Droits de stationnement	1 741 955,65 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 118 261,09 €	1 178 248,54 €	1 100 204,00 €	1 377 399,31 €	1 611 485,52 €	1 218 271,66 €	- 393 213,86 €	-24,40%
Taxe sur l'électricité	723 992,86 €	708 358,49 €	677 822,24 €	664 843,29 €	646 419,33 €	880 549,35 €	234 130,02 €	36,22%
Droits de place	568 076,41 €	523 822,91 €	281 497,32 €	349 432,66 €	560 978,14 €	482 831,45 €	- 78 146,69 €	-13,93%
Taxe de séjour	262 758,13 €	312 082,51 €	225 217,53 €	130 906,08 €	113 818,21 €	- €	- 113 818,21 €	-100,00%
TOTAL impôts indirects	4 415 044,14 €	2 722 512,45 €	2 284 741,09 €	2 522 581,34 €	2 932 701,20 €	2 581 652,46 €	-351 048,74 €	-11,97%

Les montants perçus au titre des droits de mutation baissent fortement sur 2023. Il s'agit du principal impôt indirect perçu par la collectivité.

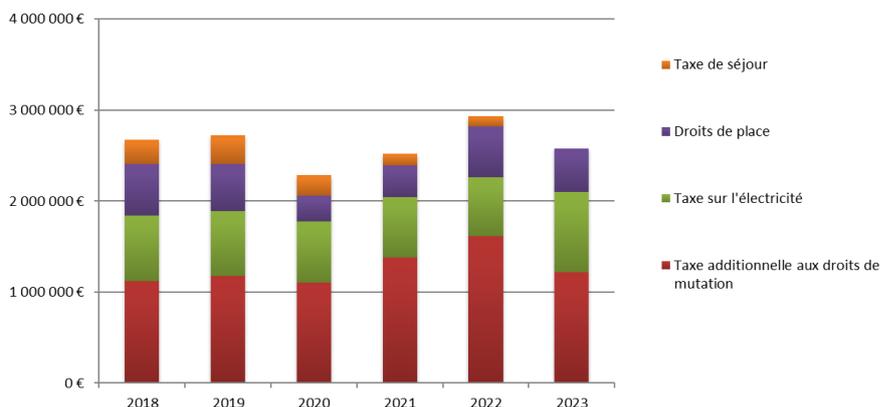
Très sensibles aux effets des crises économiques et financière, ces recettes entament une décline, conséquence de la remontée des taux d'intérêts, d'un durcissement des conditions de financement des établissements bancaires et en conséquence d'une baisse du volume de transaction.

La forte progression de la taxe sur l'électricité enregistrée en 2023 s'explique par une régularisation des recettes sur les années antérieures et du nouveau mode de calcul instauré par l'Etat et ce montant ne sera pas atteint en 2024.

La Ville de Belfort ne perçoit plus de taxe de séjour en 2023, suite au transfert de cette taxe à Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Pour rappel, les recettes de stationnement sont imputées au chapitre 70 depuis 2019.

Evolution des impôts indirects (hors droits de stationnement)



C.1.2 Les dotations et les participations (chapitre 74) :

Les dotations et subventions perçues par la Ville de Belfort se sont élevées à **24 205 915,53 €**. Il s'agit de la seconde source de recettes la plus importante.

Articles	Libellé articles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en €	En %
74111	DOTATION FORFAITAIRE	7 650 231,00 €	7 481 099,00 €	7 237 257,00 €	7 080 443,00 €	6 953 824,00 €	6 839 788,00 €	-114 036,00 €	-1,64%
741123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DES COMMUNES	7 759 256,00 €	8 042 474,00 €	8 324 188,00 €	8 557 086,00 €	8 798 666,00 €	9 046 068,00 €	247 402,00 €	2,81%
741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION DES COMMUNES	404 010,00 €	385 968,00 €	347 371,00 €	478 835,00 €	281 371,00 €	253 234,00 €	-28 137,00 €	-10,00%
744	FCTVA	13 010,17 €	13 922,20 €	14 923,68 €	6 976,22 €	57 495,41 €	40 448,24 €	-17 047,17 €	-29,65%
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 808,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
74611	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	97 436,83 €	81 426,00 €	81 426,00 €	81 426,00 €	83 526,00 €	81 426,00 €	-2 100,00 €	-2,51%
74718	AUTRES	337 212,79 €	134 720,05 €	246 979,98 €	334 413,22 €	337 655,06 €	249 430,33 €	-88 224,73 €	-26,13%
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	8 393,50 €	59 013,00 €	70 483,35 €	106 357,24 €	- €	116 060,00 €	116 060,00 €	- €
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	49 836,00 €	73 534,00 €	50 298,00 €	49 686,00 €	49 110,00 €	48 948,00 €	-162,00 €	-0,33%
74741	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES MEMBRES DU GFP	- €	- €	- €	- €	57 758,71 €	36 206,92 €	-21 551,79 €	-37,31%
74748	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	48 056,56 €	59 824,26 €	8 881,04 €	93 670,40 €	5 470,40 €	7 111,52 €	1 641,12 €	30,00%
74751	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT	17 800,00 €	41 434,81 €	66 004,00 €	57 700,00 €	51 975,00 €	129 480,00 €	77 505,00 €	149,12%
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES REGROUPEMENTS	- €	- €	- €	1 800,00 €	1 800,00 €	- €	-1 800,00 €	-100,00%
7478222	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS CAF	- €	- €	- €	- €	2 988 754,75 €	3 185 602,89 €	196 848,14 €	6,59%
7478228	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PERSONNES PRIVEES	- €	- €	- €	- €	28 316,00 €	25 260,00 €	-3 056,00 €	-10,79%
74784	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS CCAS ET CAISSE DES ECOLES	3 014 040,35 €	3 252 746,37 €	3 309 682,97 €	2 867 238,37 €	150 000,00 €	110 537,00 €	-39 463,00 €	-26,31%
74788	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	- €	- €	- €	- €	121 001,43 €	127 630,00 €	6 628,57 €	5,48%
7482	COMPENSATION POUR PERTE TAXE ADDITIONN.DROITS MUTATION	3 468,00 €	4 273,00 €	2 403,00 €	1 320,00 €	2 870,00 €	2 762,00 €	-108,00 €	-3,76%
748312	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	140 475,00 €	97 702,00 €	75 424,00 €	75 424,00 €	75 424,00 €	75 424,00 €	- €	0,00%
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A LA TAXE PROFESSIONNELLE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
74833	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS TAXES FONCIERES	182 749,00 €	174 722,00 €	186 046,00 €	1 625 704,00 €	1 892 081,00 €	2 058 679,00 €	166 598,00 €	8,81%
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS TAXE D'HABITATION	1 395 183,00 €	1 446 335,00 €	1 523 456,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
74836	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TP	365 776,60 €	342 188,64 €	395 108,57 €	389 312,94 €	358 322,14 €	397 352,73 €	39 030,59 €	10,89%
748372	DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE	1 215 063,08 €	692 331,56 €	986 054,67 €	665 465,69 €	701 376,88 €	1 321 325,90 €	619 949,02 €	88,39%
7484	ETAT DOTATION RECENSEMENT	- €	- €	9 441,00 €	- €	9 008,00 €	9 141,00 €	133,00 €	1,48%
7485	DOTATIONS POUR TITRES SECURISES	- €	29 290,00 €	32 840,00 €	29 290,00 €	40 340,00 €	44 000,00 €	3 660,00 €	9,07%
74888	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 260,00 €	3 619,62 €	2 565,00 €	- €	1 900,00 €	- €	-1 900,00 €	-100,00%
TOTAL		22 713 065,88 €	22 416 623,51 €	22 970 833,26 €	22 502 148,08 €	23 048 045,79 €	24 205 915,53 €		
Evolution en %		0,99%	-1,31%	2,47%	-2,04%	2,43%	5,02%		
Evolution en €		222 903,20 €	-296 442,37 €	554 209,75 €	-468 685,18 €	545 897,71 €	1 157 869,74 €		

Les dotations et les participations recues (chapitre 74) augmentent par rapport à 2022. La hausse est de **+ 1 157 869,74 €** soit **+ 5,02 %**.

Les allocations compensatrices au titre de la Taxe Foncière sont impactées par la révision des valeurs locatives (+ 166 K€).

- La dotation forfaitaire des communes : - 114 K€.

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation versée par l'Etat aux collectivités locales.

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : + 247 K€.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. La progression de la DSU traduit un essor de l'effort de péréquation vers les communes considérées comme les plus défavorisées. La hausse de la DSU est cette année encore supérieure à la baisse de la DGF Forfaitaire.

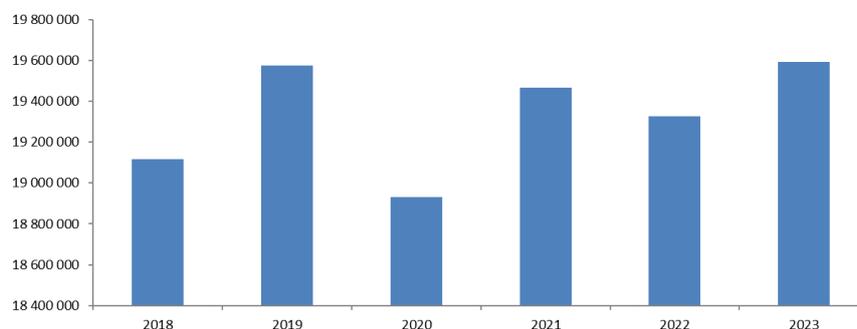
- La Dotation Nationale de Péréquation : - 28 K€.

Le montant perçu au titre de la DNP en 2023 poursuit sa diminution à – 10%.

- La Dotation Politique de la Ville : + 620 K€

Cette dotation, répartie en enveloppe départementale, soutient les projets des communes les plus fragiles du périmètre de la politique de la Ville. L'augmentation constatée provient d'un versement plus rapide de cette recette.

Evolution des dotations et participations versées par l'Etat



La participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

Libellés articles	2018	2019	2020	2021	2022	2023
JEUNESSE						
PARTICIPATIONS DE LA CAF	3 009 135,18 €	3 053 178,33 €	2 624 282,71 €	2 698 752,18 €	2 988 754,75 €	3 185 602,89 €
AIDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE	- €	- €	652 665,00 €	- €	- €	- €
TOTAL DES PARTICIPATIONS DE LA CAF	3 009 135,18 €	3 053 178,33 €	3 276 947,71 €	2 698 752,18 €	2 988 754,75 €	3 185 602,89 €
Evolution (%)	-5,88%	1,46%	7,33%	-17,64%	10,75%	6,59%
Evolution (€)	- 187 939,07 €	44 043,15 €	223 769,38 €	- 578 195,53 €	290 002,57 €	196 848,14 €

La CAF est le principal financeur après l'Etat en section de fonctionnement.

Les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales augmentent de + 7 % (+ 197 K€) en 2023.

Cette augmentation se justifie à la fois par la fin de l'impact Covid sur l'activité des établissements en 2023 (l'activité des établissements sur les mois de janvier et février 2022 avaient encore été impactées par la pandémie Covid) et l'augmentation des barèmes des prestations versées de la CAF (le tarif moyen de la prestation de service unique est passé entre 2022 et 2023 de 5,56 € de l'heure à 5,93 € soit + 6.65 %.).

C.1.3 Les produits des services, des domaines et des ventes diverses (chapitre 70) :

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **6 486 854,16 €** et augmentent de **+ 122 508,51 € soit + 2 %** par rapport à 2022.

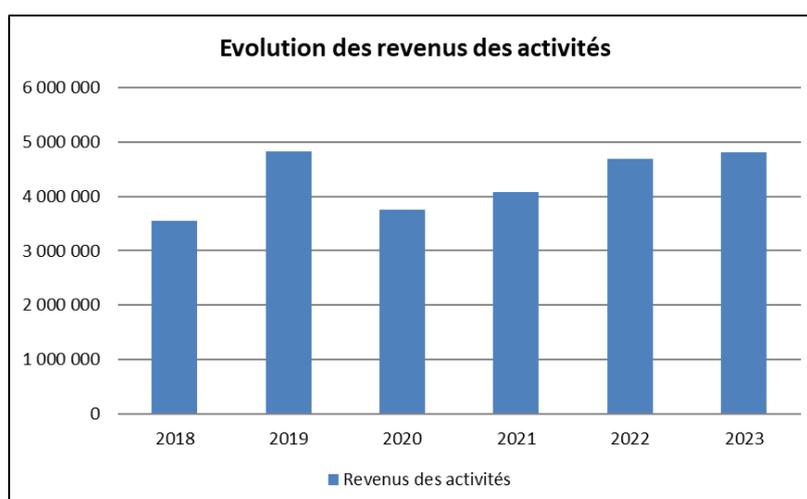
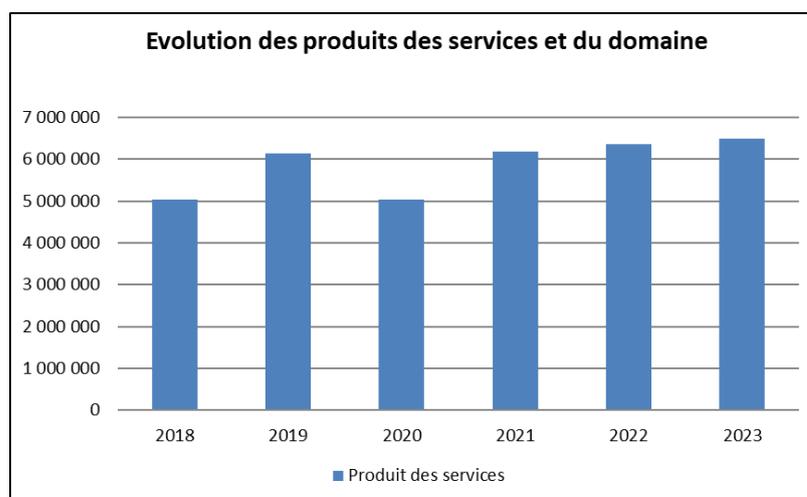
En 2023, ces recettes enregistrent une hausse de + 114 K€ (hors flux RH et administration générale). Cela concerne principalement :

- Les redevances d'occupation du domaine public : + 78 K€.
- Les ventes de produits d'activités annexes (abonnements, livres, encarts publicitaires...) : + 45 K€.
- Les recettes de stationnement : + 33 K€.
- Les recettes de cimetières : + 27 K€.
- La participation des familles pour le secteur scolaire et périscolaire : + 16 K€.

Ces augmentations sont compensées par les baisses suivantes :

- Les ventes de bois : - 77 K€.
- Les recettes des activités sportives : - 34 K€.
- La participation des familles pour le secteur petite enfance : - 12 K€.

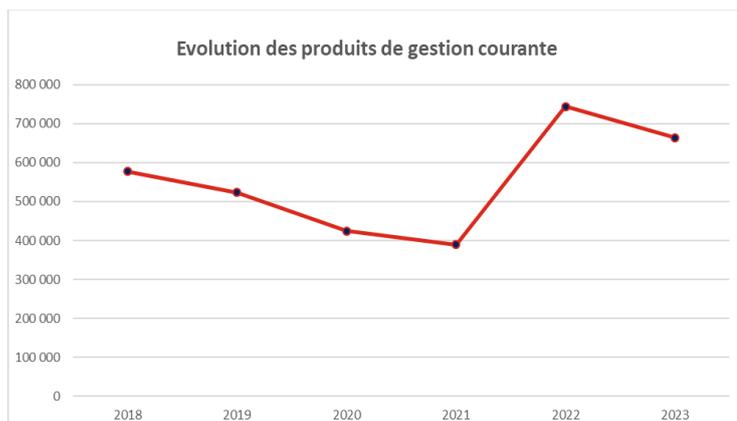
Ces recettes bénéficient d'un faible dynamisme et demeurent à un niveau stable par rapport à l'exercice 2019.



Produits des services, domaines et des ventes diverses (chapitre 70) par nature

	Libellés articles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en €	En %
7022	COUPES DE BOIS	102 806,82 €	22 521,03 €	12 470,84 €	23 710,18 €	93 186,06 €	15 767,32 €	- 77 418,74 €	-83,08%
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	140 895,98 €	86 784,54 €	148 799,05 €	124 450,01 €	145 704,74 €	172 944,86 €	27 240,12 €	18,70%
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	18 325,00 €	17 338,00 €	21 400,33 €	1 292,00 €	- €	- €	- €	
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	27 678,72 €	36 813,49 €	38 560,56 €	73 106,26 €	47 581,55 €	42 691,34 €	- 4 890,21 €	-10,28%
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	153 480,24 €	174 133,44 €	170 089,04 €	155 830,09 €	319 506,19 €	397 241,47 €	77 735,28 €	24,33%
70328	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION		151 786,54 €	127 431,83 €	124 283,81 €	123 485,49 €	125 670,46 €	2 184,97 €	1,77%
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	1 600,00 €	500,00 €	800,00 €	800,00 €	- €	- €	- €	
70383	REDEVANCE DE STATIONNEMENT		1 384 387,20 €	928 474,55 €	944 368,36 €	1 147 883,85 €	1 190 262,69 €	42 378,84 €	3,69%
70384	FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	43 662,35 €	129 656,08 €	131 748,88 €	143 774,54 €	208 469,31 €	196 916,84 €	- 11 552,47 €	-5,54%
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	47 758,67 €	49 049,62 €	48 776,84 €	- €	- €	- €	- €	
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	111 398,21 €	126 317,39 €	90 159,82 €	93 805,89 €	124 785,41 €	129 629,15 €	4 843,74 €	3,88%
70631	REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF	91 162,82 €	61 390,00 €	37 762,50 €	34 841,25 €	56 828,50 €	22 984,32 €	- 33 844,18 €	-59,55%
70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	9 963,50 €	16 651,00 €	7 398,00 €	4 972,00 €	8 923,50 €	12 495,00 €	3 571,50 €	40,02%
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	965 489,10 €	992 871,19 €	670 251,40 €	797 607,27 €	708 536,86 €	696 617,42 €	- 11 919,44 €	-1,68%
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	1 362 092,30 €	1 054 926,87 €	676 421,55 €	906 840,14 €	937 646,90 €	953 703,98 €	16 057,08 €	1,71%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES		6 020,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	
7071	COMPTEURS	- €	46,16 €	2 184,08 €	130,54 €	305,54 €	370,92 €	65,38 €	21,40%
7078	AUTRES MARCHANDISES	34 188,63 €	37 999,06 €	32 494,40 €	31 614,37 €	53 543,32 €	51 253,13 €	- 2 290,19 €	-4,28%
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	489,20 €	260,40 €	22,70 €	80,40 €	164,90 €	291,10 €	126,20 €	76,53%
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	326 815,04 €	370 850,16 €	534 851,61 €	533 512,45 €	578 373,66 €	615 100,44 €	36 726,78 €	6,35%
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	114 382,76 €	103 199,55 €	78 379,39 €	80 466,68 €	130 006,55 €	175 395,80 €	45 389,25 €	34,91%
	Revenus des activités	3 552 189,34 €	4 823 501,72 €	3 758 477,37 €	4 075 486,24 €	4 684 932,33 €	4 799 336,24 €	114 403,91 €	2,44%
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES ECOLES	231 009,20 €	209 668,21 €	170 807,33 €	136 598,86 €	41 786,00 €	42 673,00 €	887,00 €	2,12%
70846	DISPO AU GFP DE RATTACHEMENT	646 421,00 €	599 523,00 €	720 647,00 €	1 480 677,00 €	1 133 075,00 €	1 110 338,00 €	- 22 737,00 €	-2,01%
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	387 153,41 €	334 567,38 €	23 760,25 €	18 041,26 €	44 540,79 €	69 522,47 €	24 981,68 €	56,09%
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	9 994,30 €	17 026,60 €	5 503,51 €	24 891,06 €	9 540,00 €	9 469,35 €	- 70,65 €	-0,74%
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	165 846,10 €	14 242,85 €	- €	31 556,26 €	17 365,99 €	9 609,16 €	- 7 756,83 €	-44,67%
70876	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	40 200,37 €	141 138,50 €	365 821,23 €	411 635,44 €	433 105,54 €	445 905,94 €	12 800,40 €	2,96%
	Flux inter budgets	1 480 624,38 €	1 316 166,54 €	1 286 539,32 €	2 103 399,88 €	1 679 413,32 €	1 687 517,92 €	8 104,60 €	0,48%
	TOTAL CHAPITRE 70	5 032 813,72 €	6 139 668,26 €	5 045 016,69 €	6 178 886,12 €	6 364 345,65 €	6 486 854,16 €	122 508,51 €	1,92%

C.1.4 Les produits de gestion courante (chapitre 75)



L'augmentation des produits de gestion courante observée en 2022 s'explique en partie par l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022. Les produits exceptionnels (produits exceptionnels de justice, indemnités de sinistre...) apparaissent désormais sur ce chapitre.

Cette catégorie de recette diminue - 80 K€ en 2023.

Parmi les principales recettes, qui conservent toutefois leur caractère exceptionnel :

- Les produits de justice pour 85 K€.
- Les indemnités de sinistre pour 66 K€.
- Les primes énergie pour 55 K€.

On note également une baisse des revenus de l'exploitation des immeubles de - 14 K€ dont :

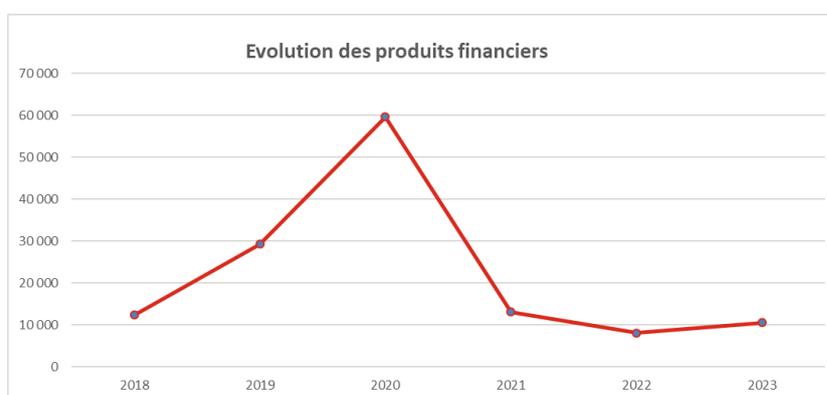
- Recettes Maison du peuple et salle des fêtes : + 10 K€.
- Location de bâtiments (baux) : + 15 K€.
- Location pôle de santé : - 10 K€
- Location de salles dans les centres sociaux culturels : - 14 K€.
- Location des emplacements publicitaires : - 20 K€.

C.1.5 Les produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers se sont élevés à **10 528,57 €** en augmentation de **+ 2 378,62 €** par rapport à 2022.

Les recettes perçues concernent essentiellement les dividendes de la SEM TANDEM.

La baisse constatée en 2021 correspondant aux écritures liées aux bilans de clôture des opérations confiées à la SODEB dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'œuvre passées en 2020 (Aménagement de la place Corbis, Quais de la Savoureuse, modernisation du secteur piéton Faubourg de France).

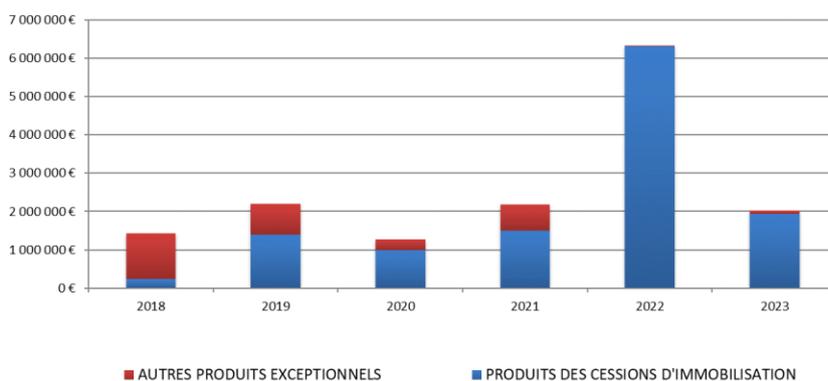


C.1.6 Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

Elles diminuent de **- 4 302 488,87 €** par rapport à 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en €	En %
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	238 273,90 €	1 387 747,40 €	998 409,64 €	1 492 774,00 €	6 322 314,63 €	1 938 372,61 €	-4 383 942,02 €	-69,34%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	- €	1 004,93 €	- €	4 268,34 €	- €	- €	- €	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 189 158,39 €	808 261,06 €	279 107,33 €	690 574,85 €	4 646,91 €	86 100,06 €	81 453,15 €	1752,85%
MECENAT	142 631,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	1 570 063,68 €	2 197 013,39 €	1 277 516,97 €	2 187 617,19 €	6 326 961,54 €	2 024 472,67 €	-4 302 488,87 €	-68,00%

Evolution des principaux produits exceptionnels



Cette catégorie est très volatile et dépend principalement des actions de cessions immobilières (cf supra)..

Les principales cessions 2023 sont :

- Emplacements de parking Rue Strolz : 32 K€.
- Locaux professionnels 2 Rue Georges Clémenceau : 165 K€.
- Local commercial 88 Avenue Jean Jaurès : 77 K€
- Bâtiment 139 Avenue Jean Jaurès : 259 K€.
- Local d'activité commercial 139 Avenue Jean Jaurès : 65 K€.
- Local d'activité commercial 1 Rue du Tramway : 100 K€.
- Immeuble 2 Rue Hoche : 190 K€.
- Local d'activité commercial 27 Avenue Wilson : 41 K€.
- Terrain Rue de la Paix : 5 K€.
- Vente de véhicules et matériels : 40 K€.

On note également la traduction comptable des cessions des parts sociales suite à la dissolution sur 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc (SMAGA) pour 952 K€.

Bilan de la section de fonctionnement (hors dépenses et recettes exceptionnelles)

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en €
Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles 77)	72 556 015	72 640 796	71 777 553	74 608 836	76 789 953	80 398 512	3 608 559
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles 67)	61 063 732	60 593 695	56 758 097	58 498 618	62 825 723	65 938 912	3 113 189
Epargne brute	11 492 283	12 047 101	15 019 457	16 110 218	13 964 230	14 459 600	495 370
Remboursement du capital	7 897 493	7 895 429	8 027 857	6 985 491	6 696 271	6 471 826	-224 445
Epargne nette	3 594 790	4 151 672	6 991 600	9 124 727	7 267 960	7 987 774	719 815

En 2023, La Ville de Belfort a dégagé une épargne nette de près de **8 M€**, en augmentation de **+ 10 %** par rapport à 2022 (hors recettes exceptionnelles).

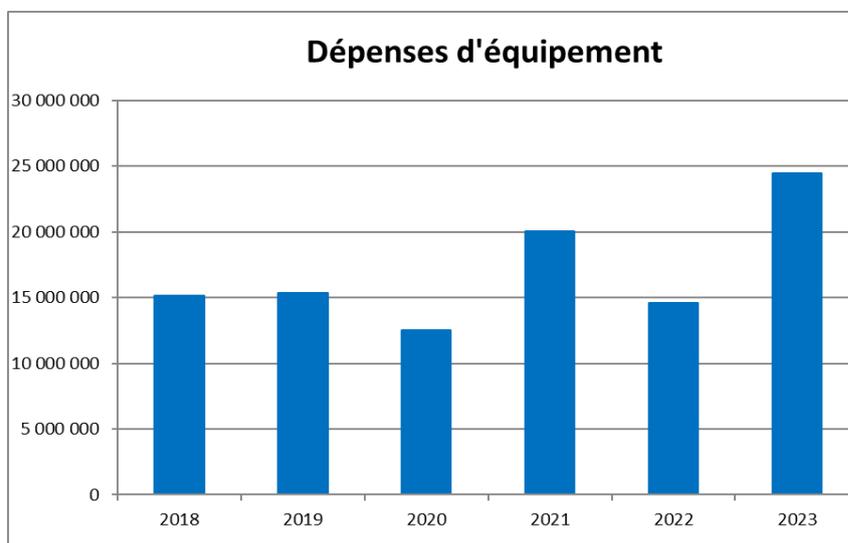
D. La section d'investissement

D.1 Les dépenses réelles d'investissement

Le volume des dépenses réelles d'investissement en 2023 est de **32,07 M€**.

Parmi ces dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à **24,45 M€** (chap. 20, 204, 21, 23, 26) avec une augmentation de près de **+ 10 M€** par rapport à 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution	
							En valeur	En %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	581 879,68 €	459 370,82 €	494 248,03 €	316 157,47 €	287 657,30 €	322 208,41 €	34 551,11 €	12,01%
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 228 393,35 €	228 657,43 €	250 517,83 €	221 503,21 €	180 846,95 €	282 455,72 €	101 608,77 €	56,18%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 649 457,49 €	4 191 635,08 €	2 802 332,37 €	13 908 942,70 €	11 779 078,65 €	15 446 716,25 €	3 667 637,60 €	31,14%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	11 660 920,16 €	9 693 835,27 €	8 968 173,21 €	5 624 423,48 €	2 336 466,55 €	7 335 002,60 €	4 998 536,05 €	213,94%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	- €	800 000,00 €	- €	- €	- €	1 066 600,00 €	1 066 600,00 €	
DEPENSES EQUIPEMENT	15 120 650,68 €	15 373 498,60 €	12 515 271,44 €	20 071 026,86 €	14 584 049,45 €	24 452 982,98 €	9 868 933,53 €	67,67%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	61 386,41 €	532 897,67 €	49 152,81 €	10 190,82 €	10 541,96 €	351,14 €	3,45%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	725,80 €	13 437,00 €	- €	- €	14 499,72 €	- €	- 14 499,72 €	-100,00%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 354 493,21 €	7 895 429,39 €	8 027 856,90 €	6 985 491,25 €	6 696 270,76 €	6 471 825,64 €	- 224 445,12 €	-3,35%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500 000,00 €	- €	600 000,00 €	880 000,00 €	1 367 500,00 €	1 139 050,00 €	- 228 450,00 €	-16,71%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	- €	- €	- €	19 854,00 €	- €	- €	- €	
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	23 975 869,69 €	23 343 751,40 €	21 676 026,01 €	28 005 524,92 €	22 672 510,75 €	32 074 400,58 €	9 401 889,83 €	41,47%
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	365 357,59 €	288 235,22 €	307 917,34 €	743 268,04 €	1 739 584,44 €	658 974,54 €	- 1 080 609,90 €	-62,12%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	114 668,36 €	116 880,89 €	235 336,36 €	6 587 995,34 €	733 216,40 €	120 372,47 €	- 612 843,93 €	-83,58%
OPERATIONS ORDRE	480 025,95 €	405 116,11 €	543 253,70 €	7 331 263,38 €	2 472 800,84 €	779 347,01 €	- 1 693 453,83 €	-68,48%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 455 895,64 €	23 748 867,51 €	22 219 279,71 €	35 336 788,30 €	25 145 311,59 €	32 853 747,59 €	7 708 436,00 €	30,66%



Sur 2023, le niveau des dépenses d'investissement est également porté par les acquisitions foncières réalisées sur l'exercice. Les principales acquisitions sont les suivantes :

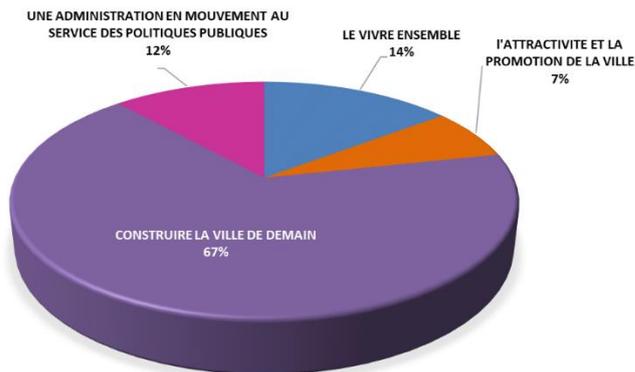
- Local Commercial avec garage - 2 Rue Romain Rolland : 395 K€.
- Maison d'habitation - 4 rue du Vélodrome : 356 K€.
- Immeuble de rapport - 23 rue de Ferrette : 331 K€.
- Ensemble immobilier - 147 Avenue Jean Jaurès : 303 K€.
- Immeuble de rapport - 81 Avenue Jean Jaurès : 285 K€.
- Locaux commerciaux - 10 rue Paul Bert : 224 K€.
- Immeuble de rapport - 34 Avenue Jean-Jaurès : 215 K€.
- Locaux commerciaux - 153 avenue Jean Jaurès : 204 K€.
- Locaux anciennement à usage d'école de Danse - 19 Avenue du Général Sarrail : 146 K€.
- Appartement 8 rue du Vélodrome : 106 K€.
- Local Commercial - 1 rue du Tramway : 103 K€.
- Local 124 Avenue Jean Jaurès : 96 K€.
- Appartement - 8 rue du Vélodrome : 55 K€.
- Local commercial - 192 avenue Jean Jaurès : 46 K€.
- Parcelle de terrain - 20 rue de Thann : 52 K€.

En 2023, le programme de dépenses d'équipement (hors acquisitions immobilières) a été réalisé pour un montant de 20,7 M€.

Son objectif, dans la continuité des budgets précédents, est de continuer à rendre la ville plus attractive, en phase avec les enjeux environnementaux et d'offrir un niveau de services toujours plus important aux Belfortains.

	2023
LE VIVRE ENSEMBLE	3 027 366 €
L'ATTRACTIVITE ET LA PROMOTION DE LA VILLE	1 439 462 €
CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN	13 802 830 €
UNE ADMINISTRATION EN MOUVEMENT AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES	2 413 472 €
TOTAL	20 683 130 €

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette et acquisitions immobilières)



Quelques réalisations en 2023 :

- Réparation des serres municipales suite aux intempéries de grêle : 466 K€.
- Création de la SPL Belfort Aménagement : 400 K€ (Délibération 2023-73 du 4/7/2023).
- Modernisation et installation de nouvelles caméras de surveillance : 405 K€.
- Restructuration local Maryse Bastié (Association des Portugais) : 123 K€.
- Réfection des marches et du cheminement des escaliers de la montée du Lion : 145 K€.
- Dépenses liées à l'incendie de la base de vie Sausсот et du Club House Tennis : 255 K€ dont acquisition de véhicules (173 K€), achat de matériel (66 K€) et travaux (16 K€).

Les principaux grands projets :

- La rénovation de la Place de la République : 4 M€.
- Les travaux de regroupements immobiliers des services opérationnels de la DGST: 1,6 M€.
- La rénovation de l'école élémentaire Rucklin : 832 K€.
- Aménagement des abords et quai d'accès au monte décor à la Maison du Peuple : 676 K€.
- L'extension du musée d'art moderne - donation Maurice-Jardot : 202 K€.
- La rénovation de la place de Franche-Comté : 102 K€.
- Le remplacement de l'éclairage public par des leds : 89 K€.
- Les ornements et façade du marché Fréry : 84 K€.
- La rénovation du Faubourg de France, de la place Corbis et de la place de la Commune : 62 K€.
- La rénovation du pont de Roubaix : 56 K€.
- Les études pour la construction de l'antenne jeunesse des Glacis : 47 K€.
- L'investissement dans les équipements sportifs (gymnase Coubertin, Parrot et stade Mattler) : 40 K€.

	2023
LE VIVRE ENSEMBLE	3 027 366 €
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DES LE 1ER AGE (travaux et équipements dans les structures d'accueil de la petite enfance)	236 610 €
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN MILIEU SCOLAIRE (travaux et équipements dans les écoles maternelles et élémentaires, la restauration scolaire et l'accompagnement pédagogique)	918 669 €
UNE VILLE PRESENTE AU COTE DE SA JEUNESSE (travaux et équipements dans les structures d'accueil de la jeunesse)	28 965 €
LA SOLIDARITE ET LA SANTE (travaux et équipements dans les structures favorisant le lien social et la solidarité (maisons de quartier, CSC), accompagnement des personnes en situation de handicap (programme ADAP),...)	704 754 €
LA CITOYENNETE (développer l'implication citoyenne)	131 079 €
LA SECURITE ET LA PREVENTION (équipement pour la police municipale, vidéosurveillance)	679 247 €
LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC EN VILLE (la propreté des espaces publics, le plan propreté renforcé, les équipements publics urbains)	323 733 €
UNE PLACE POUR LES ANIMAUX EN VILLE (action en faveur du bien-être animal)	4 309 €
L'ATTRACTIVITE ET LA PROMOTION DE LA VILLE	1 439 462 €
POUR UNE VILLE CULTURELLE (travaux et équipements dans les structures de diffusion culturelle municipales ou mises à disposition, la protection du patrimoine culturelle et sa mise en valeur, l'accompagnement des structures associatives)	256 725 €
LE SPORT VECTEUR D'ATTRACTIVITE DE RAYONNEMENT ET D'EPANOUISSEMENT (travaux et équipements dans les équipements sportifs, accompagnement des structures associatives)	397 832 €
UNE VILLE ANIMÉE (l'accompagnement des manifestations sportives, culturelles et d'animation de la ville)	91 128 €
L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE PAR LE COMMERCE (dynamisation et soutien au commerce)	19 381 €
LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE (travaux et équipements pour la préservation du patrimoine naturel, historique et des cimetières)	665 402 €
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME (camping municipal, itinéraires touristiques, restaurant de la Citadelle)	8 994 €
CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN	13 802 830 €
FAIRE DE BELFORT UNE VILLE ECO RESPONSABLE (entretien et embellissement raisonné des espaces publics, préservation de l'environnement, réduire l'impact environnemental de la ville, la mobilité en ville)	1 451 154 €
URBANISME ET HABITAT POUR UNE VILLE REPENSEE (plan de renouvellement de la voirie et des ouvrages d'art, urbanisme et amélioration de l'habitat)	3 346 130 €
LES GRANDS PROJETS URBAINS (DONT)	5 405 337 €
ZAC DE L'HOPITAL	900 000 €
SECTEUR DOREY MISSION MANDAT AMENAGEMENT	15 873 €
MISSION DE CONSEIL ARCHITECTE URBANISTE	21 696 €
ZAC PARC A BALLONS	155 800 €
FAUBOURG DE France / PLACE CORBIS	62 336 €
PONT DE ROUBAIX	56 863 €
PLACE DE LA REPUBLIQUE	4 001 632 €
PLACE DE FRANCHE COMTE	102 233 €
ECLAIRAGE PUBLIC LEDS	88 904 €
LES ECOLES (grands projets)	832 292 €
ECOLE ELEMENTAIRE RUCKLIN	832 292 €
LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX (grands projets) (DONT)	451 740 €
MUSEE DONATION JARDOT	202 418 €
MARCHE DES VOSGES - REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE ET DU PIGNON OUEST	118 715 €
ORNEMENTATIONS ET FACADES MARCHE FRERY	84 881 €
ENTRETIEN RENOVATION DES REMPARTS	45 725 €
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (grands projets)	39 862 €
GYMNASE COUBERTIN	5 983 €
GYMNASE PARROT	25 817 €
STADE MATTLER	8 062 €
LES AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS (grands projets)	2 276 315 €
ANNEXE HOTEL DE VILLE - TRANSFERT DES SERVICES	8 832 €
TRAVAUX IMMOBILIERS SERVICES DGST	1 585 000 €
TRAVAUX PRIORITAIRES CIMETIERES	19 040 €
NOUVEL ECI GLACIS (stade échiquéen)	47 261 €
MAISON DU PEUPLE	616 182 €
UNE ADMINISTRATION EN MOUVEMENT AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES	2 413 472 €
LA MAITRISE FINANCIERE (Stratégie budgétaire et financière)	83 592 €
ACCOMPAGNER LES ACTEURS DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC (Relations sociales et qualité de vie au travail)	8 309 €
UN PATRIMOINE ADAPTE A L'EXERCICE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC (travaux et équipement des bâtiments administratifs et techniques)	1 875 792 €
DES MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PARTAGES (les moyens informatiques et de télécommunication, la communication, la logistique, les véhicules)	445 779 €
TOTAL	20 683 130 €

Objet : Approbation du compte financier unique de la Ville de Belfort 2023 : budget principal et budgets annexes du CFA et du Lotissement Secteur Dorey

D. 2 Les recettes d'investissement

		2021	2022	2023	Evolution	
					En valeur	En %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 299 759,37 €	3 599 209,03 €	2 096 560,04 €	- 1 502 648,99 €	-41,75%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	8 967,34 €	8 967,34 €	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	- €	2 600,00 €	- €	2 600,00 €	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	6 588,24 €	- €	6 588,24 €	-100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	4 536,77 €	63 173,13 €	58 636,36 €	1 292,47%
	RECETTES EQUIPEMENT	3 299 759,37 €	3 612 934,04 €	2 168 700,51 €	- 1 444 233,53 €	-39,97%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 023 756,91 €	16 813 617,94 €	11 562 988,01 €	- 5 250 629,93 €	-31,23%
	<i>Dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	<i>8 707 741,79 €</i>	<i>14 655 612,57 €</i>	<i>9 129 069,11 €</i>		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 545 411,00 €	4 000 530,00 €	4 001 430,00 €	900,00 €	0,02%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	77 000,00 €	66 600,00 €	- 10 400,00 €	-13,51%
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 868 927,28 €	24 504 081,98 €	17 799 718,52 €	- 6 704 363,46 €	-27,36%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 109 057,02 €	11 280 103,82 €	5 588 224,86 €	- 5 691 878,96 €	-50,46%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	6 587 995,34 €	724 016,40 €	120 372,47 €	- 603 643,93 €	-83,37%
	OPERATIONS ORDRE	11 697 052,36 €	12 004 120,22 €	5 708 597,33 €	- 6 295 522,89 €	-52,44%
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 565 979,64 €	36 508 202,20 €	23 508 315,85 €	- 12 999 886,35 €	-35,61%

La Ville de Belfort comptabilise **2,1 M€** de recettes au chapitre 13 dont :

- Amendes de police : 616 K€.
- Aide du Département pour l'acquisition du bâtiment 2 rue Romain Rolland (relogement de la protection civile) : 100 K€ (coût acquisition : 390 K€).
- Différents projets éligibles à la DSIL : 365 K€.
- Subvention pour le réaménagement de l'ancien site de l'IFSI – Région : 168 K€ (solde).
- Subvention pour la Clé des Champs : FEDER : 144 K€.
- Subventions pour le financement des acquisitions d'équipement, mobilier et logiciels - CAF : 114 K€.
- Subvention pour la réfection des pistes cyclables Rue Renaud de Bourgogne – Etat : 82 K€.
- Subventions pour le financement des actions de prévention de la délinquance - FIPD : 68 K€.
- Fonds vert pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Rucklin : 75 K€.
- Fonds vert pour les travaux de modernisation de l'éclairage public : 30 K€.

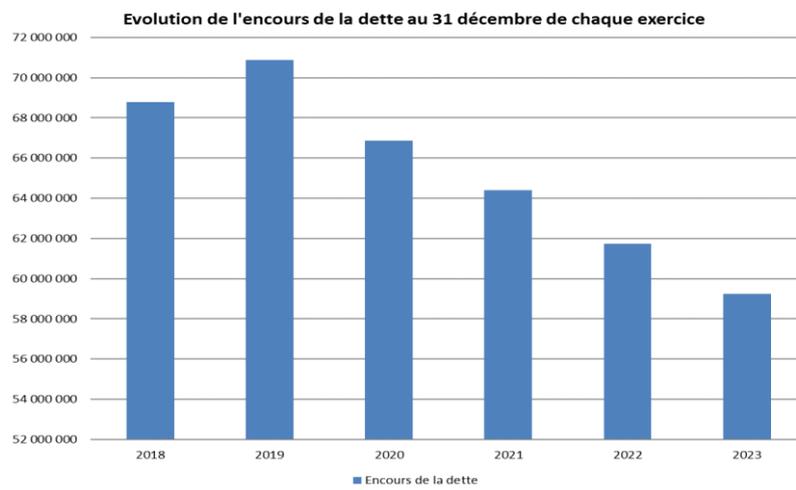
E. La dette

Depuis 2020, le budget de la Ville de Belfort se désendette avec une diminution de l'encours de dette de l'ordre de 2,5 M€ en 2023. Le remboursement en capital poursuit ainsi sa diminution mais les intérêts augmentent en raison des taux en vigueur depuis 2022.

Un emprunt a été contracté en 2023 pour un montant de 4 M€ à taux variable sur 15 ans portant l'encours au 31/12/2023 à 59,2 M€ avec un taux moyen de 2,52 %.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette	69 471	68 698	70 818	66 857	64 395	61 726	59 254
Encours de la dette Ville au 31/12/N	69 181						
Encours de la dette Cuisine Centrale au 31/12/N	290						

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts d'emprunt	1 539 962	1 265 669	1 142 561	1 032 204	895 622	933 274	1 262 649
Remboursement du capital	7 468 007	7 897 493	7 895 429	8 027 857	6 985 491	6 696 271	6 471 826
Charge de la dette	9 007 969	9 163 162	9 037 991	9 060 061	7 881 113	7 629 545	7 734 474



SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE CFA

A. L'équilibre général

En 2023, l'exécution des dépenses et des recettes s'est soldé par un excédent global de clôture de **4 590 234,69 €**.

Montant en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2023	2 607 708,08	4 190 826,43	602 019,64	193 758,91	3 209 727,72	4 384 585,34
<i>reprise du résultat 2022</i>		3 513 712,00	47 367,54		47 367,54	3 513 712,00
	Sous-total				3 257 095,26	7 898 297,34
Mouvements d'ordre	161 567,55	53 616,23	53 616,23	161 567,55	215 183,78	215 183,78
	Sous-total				3 472 279,04	8 113 481,12
Reports			74 698,38	23 730,99	74 698,38	23 730,99
	Sous-total				3 546 977,42	8 137 212,11
Résultat disponible après reports						4 590 234,69

Détail des soldes intermédiaires d'exécution :

Recettes de fonctionnement 2023	4 244 442,66 €	}	Résultat 2023	1 475 167,03 €	
Dépenses de fonctionnement 2023	2 769 275,63 €		Reprise du résultat 2022	3 513 712,00 €	
			Solde d'exécution en fonctionnement	4 988 879,03 €	
Recettes d'investissement 2023	355 326,46 €	}	Résultat 2023	-300 309,41 €	
Dépenses d'investissement 2023	655 635,87 €		Reprise du résultat 2022	-47 367,54 €	
			Solde d'exécution en investissement	-347 676,95 €	
Restes à réaliser en recettes	23 730,99 €	}	Solde des restes à réaliser 2023	-50 967,39 €	
Restes à réaliser en dépenses	74 698,38 €				
				Solde d'exécution	4 590 234,69 €

L'affectation de l'excédent sera traitée dans une délibération spécifique.

Synthèse des Dépenses et des Recettes 2023

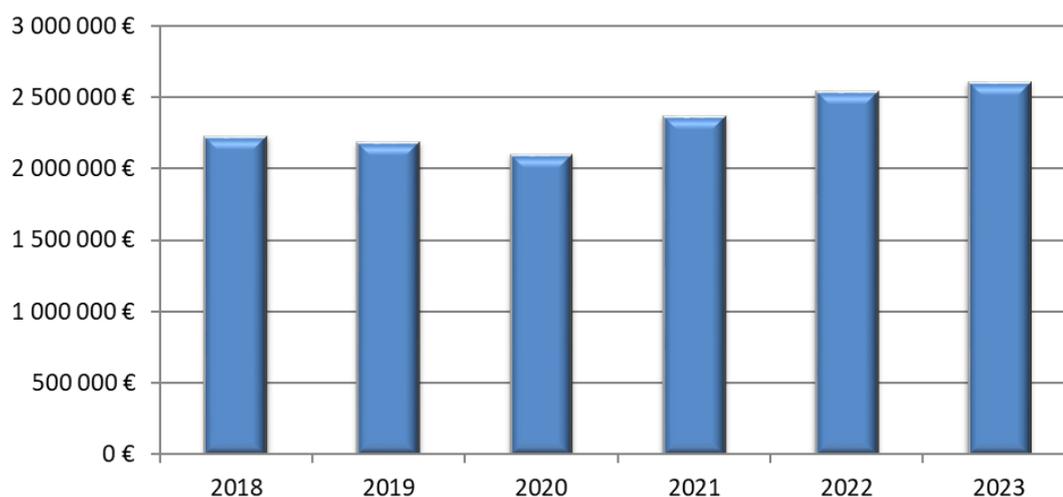
	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général 528 544,70 €	Produits des services 44 224,20 €
	Dépenses de personnel 2 015 746,27 €	Impôts et taxes 0,00 €
	Autres charges de gestion courante 41 925,92 €	Dotations et participations 4 110 569,74 €
	Charges financières 9 407,65 €	Atténuation de charges 1 291,75 €
	Charges spécifiques 12 083,54 €	Autres pdts de gest. courante 31 892,74 €
	Opérations d'ordre 161 567,55 €	Produits spécifiques 56,00 €
		Reprise sur amortissement 2 792,00 €
		Opérations d'ordre 53 616,23 €
		Excédent fonctionnement 3 513 712,00 €
		2 769 275,63 €
SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 532 903,49 €	Affectation résultat 2022 81 151,64 €
	Rbt capital de la dette 69 116,15 €	Subventions et dotations 92 157,74 €
	Opérations d'ordre 53 616,23 €	FCTVA 20 449,53 €
	Déficit d'investissement 47 367,54 €	Opérations d'ordre 161 567,55 €
	703 003,41 €	355 326,46 €

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

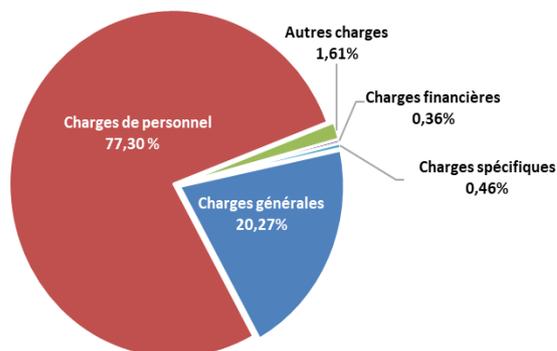
Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **2 607 708,08 €**. Elles augmentent de **+ 64 K€** par rapport à l'année 2022. Cette hausse apparait principalement sur les dépenses de personnel (+ 77 K€).

	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	
				En valeur	En %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	479 050,75 €	534 698,73 €	528 544,70 €	6 154,03 €	-1,15%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 833 274,67 €	1 938 928,70 €	2 015 746,27 €	76 817,57 €	3,96%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 734,81 €	44 039,74 €	41 925,92 €	2 113,82 €	-4,80%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 341 060,23 €	2 517 667,17 €	2 586 216,89 €	68 549,72 €	2,72%
66 CHARGES FINANCIERES	12 088,95 €	10 435,80 €	9 407,65 €	1 028,15 €	-9,85%
67 CHARGES SPECIFIQUES	14 157,80 €	15 976,53 €	12 083,54 €	3 892,99 €	-24,37%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	400,00 €	- €	- €	- €	
AUTRES DEPENSES	26 646,75 €	26 412,33 €	21 491,19 €	4 921,14 €	-18,63%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 367 706,98 €	2 544 079,50 €	2 607 708,08 €	63 628,58 €	2,50%
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	96 934,81 €	134 382,40 €	161 567,55 €	27 185,15 €	20,23%
OPERATIONS ORDRE	96 934,81 €	134 382,40 €	161 567,55 €	27 185,15 €	20,23%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 464 641,79 €	2 678 461,90 €	2 769 275,63 €	90 813,73 €	3,39%

Évolution des charges réelles de fonctionnement

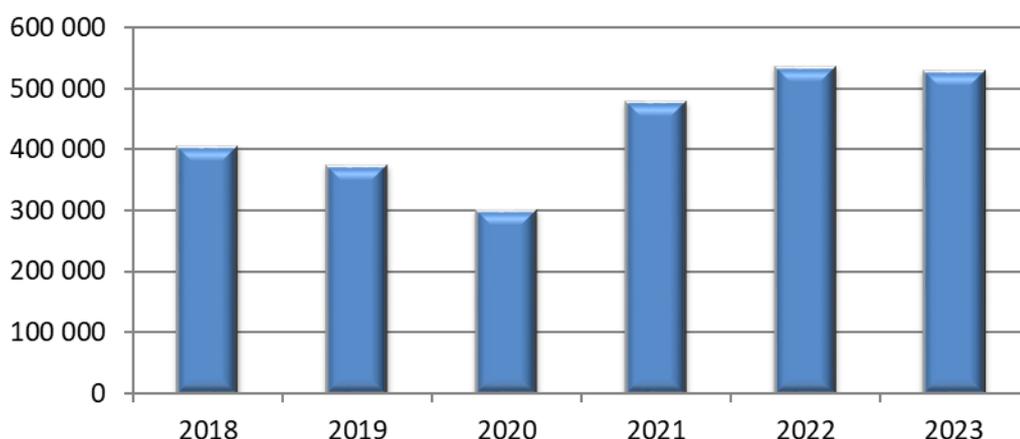


Structure des charges réelles de fonctionnement 2023



- Les charges à caractère général

Évolution des charges à caractère général

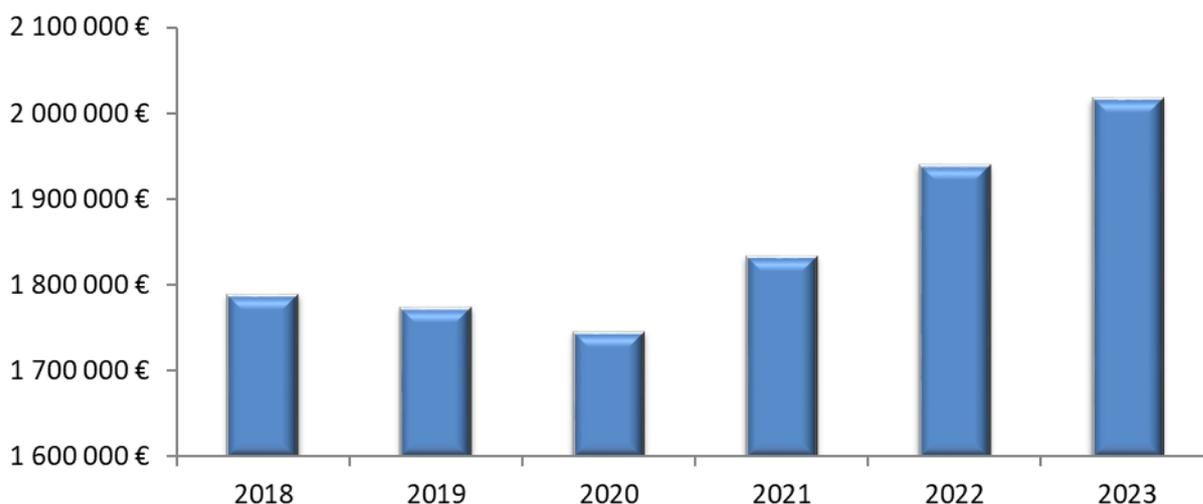


Les charges à caractère général sont en légère baisse de **- 1,15 %** par rapport à 2022. Elles s'élèvent à **528 544,70 €**.

Les principales variations s'expliquent par une augmentation des frais d'électricité et de chauffage (+ 36 K€), les frais de formation aux projets pédagogiques (+ 11 K€) et une baisse des achats de fournitures pour les ateliers pédagogiques (- 12 K€) et de l'entretien et maintenance du matériel (- 28 K€).

- Les dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel



Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement du CFA avec **2 015 746,27 €**. Elles augmentent de **+ 77 K€** en 2023 :

- - 75 K€ pour la rémunération du personnel extérieur.
- + 93 K€ pour la rémunération du personnel non titulaire.
- + 52 K€ pour les charges de sécurité sociale et prévoyance

Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Les autres charges courantes diminuent de **- 2 K€** entre 2022 et 2023. Elles s'élèvent à **41 925,92 €**. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse de la participation au SMGPAP : + 7 K€.
- La baisse des aides au permis B à destination des apprentis remplissant les conditions : - 5 K€ Cette opération est financée par France Compétence.
- Les admissions en non-valeur des créances se rapportant aux prestations facturées par le CFA (cantine ou frais d'inscription) : - 4 K€.

Le montant des intérêts de la dette s'élève à : **9 407,65 €**.

La provision pour créances douteuses d'un montant de 5 K€, constituée en 2019 a été augmentée de 1 031 € depuis 2020, dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable.

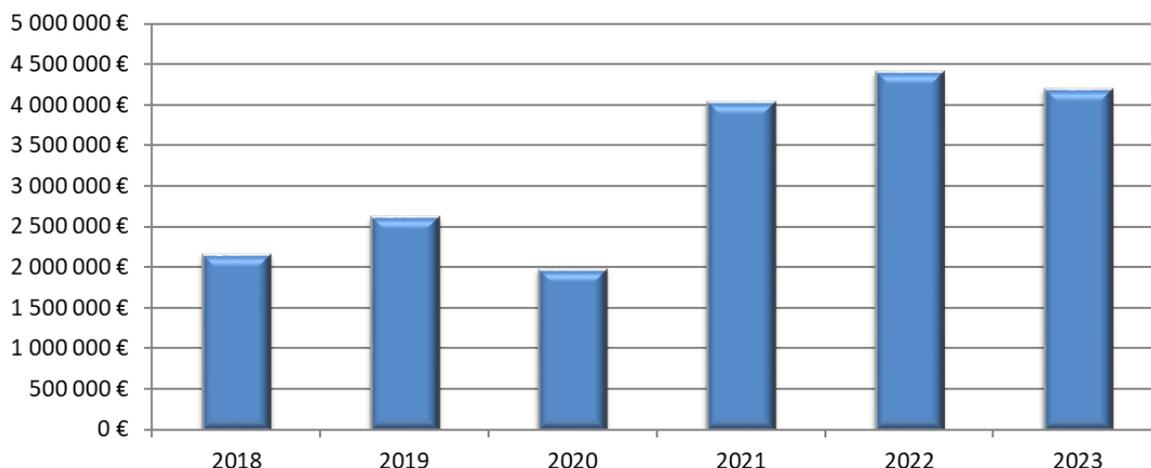
Cette provision a été en partie reprise pour un montant de 4 782 € depuis 2022, ce qui porte le montant à 1 249 €.

C. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **4 190 826,43 €**. Elles diminuent de **- 204 800,38 €** entre 2022 et 2023.

		2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	
					En valeur	En %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	140,79 €	- €	1 291,75 €	1 291,75 €	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 041,55 €	31 295,18 €	44 224,20 €	12 929,02 €	41,31%
73	IMPOTS ET TAXES	1 663,71 €	2 256,00 €	- €	2 256,00 €	-100,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 961 822,78 €	4 333 667,52 €	4 110 569,74 €	223 097,78 €	-5,15%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 812,66 €	26 402,31 €	31 892,74 €	5 490,43 €	20,80%
RECETTES DE GESTION COURANTE		4 022 481,49 €	4 393 621,01 €	4 187 978,43 €	- 205 642,58 €	-4,68%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 129,99 €	15,80 €	56,00 €	40,20 €	254,43%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- €	1 990,00 €	2 792,00 €	802,00 €	40,30%
AUTRES RECETTES		5 129,99 €	2 005,80 €	2 848,00 €	842,20 €	41,99%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 027 611,48 €	4 395 626,81 €	4 190 826,43 €	- 204 800,38 €	-4,66%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	932 857,08 €	24 447,44 €	53 616,23 €	29 168,79 €	119,31%
OPERATIONS ORDRE		932 857,08 €	24 447,44 €	53 616,23 €	29 168,79 €	119,31%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 960 468,56 €	4 420 074,25 €	4 244 442,66 €	- 175 631,59 €	-3,97%

Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Répartition des recettes

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023	En %
Taxe d'apprentissage	483,97 €	1 663,71 €	2 256,00 €	- €	- 2 256,00 €	-100,00%
Participation Etat			16 886,27 €	18 510,67 €	1 624,40 €	9,62%
Participation Région	10 937,50 €	17 532,14 €	10 083,03 €	3 616,66 €	- 6 466,37 €	-64,13%
Participation Département		- €	15 018,51 €	10 126,78 €	- 4 891,73 €	-32,57%
Participation Ville	450 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
Participation OPCO	1 405 893,63 €	3 907 392,70 €	4 159 702,45 €	4 040 280,57 €	- 119 421,88 €	-2,87%
Participation autres organismes	62 109,87 €	36 897,94 €	131 977,26 €	38 035,06 €	- 93 942,20 €	-71,18%
Recettes d'activité	23 800,10 €	58 854,21 €	57 697,49 €	76 116,94 €	18 419,45 €	31,92%
Autres recettes	4 730,53 €	5 270,78 €	2 005,80 €	4 139,75 €	2 133,95 €	106,39%
TOTAL	1 957 955,60 €	4 027 611,48 €	4 395 626,81 €	4 190 826,43 €	- 204 800,38 €	-4,66%

La hausse des recettes enregistrée en 2021 s'explique notamment par la réforme de l'apprentissage au 1er janvier 2020 avec la disparition de la taxe d'apprentissage et le financement des CFA par les Opérateurs de Compétence (Opco).

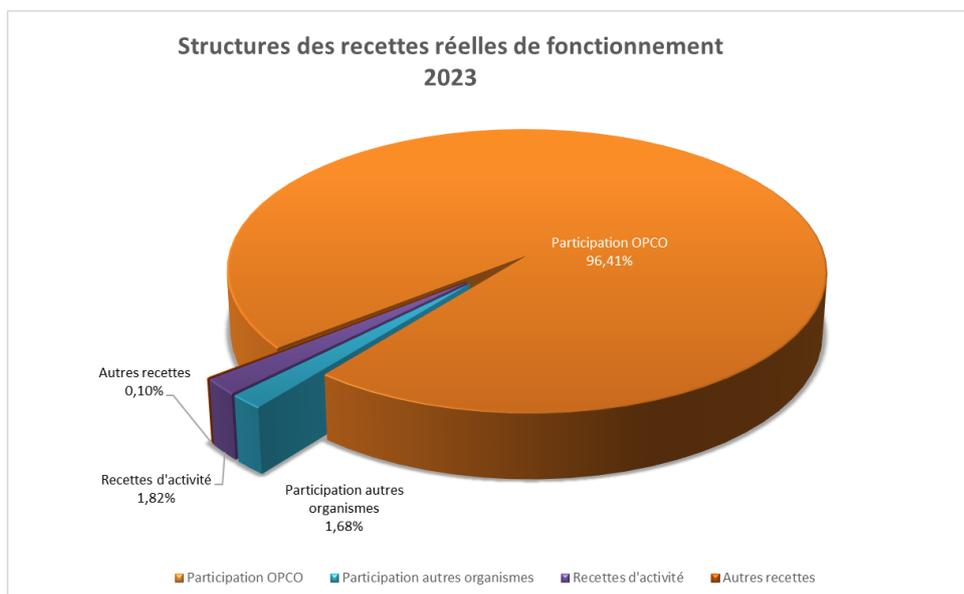
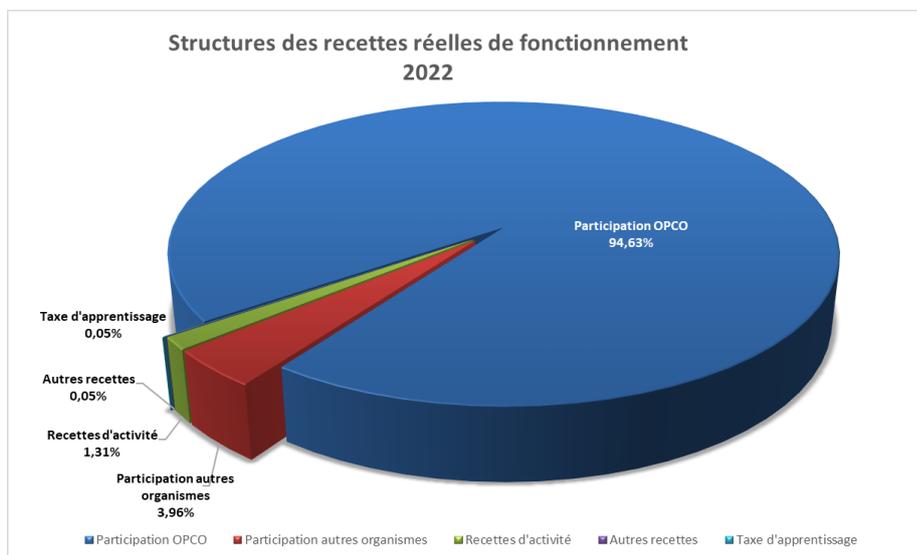
En 2023, ces recettes diminuent de **- 119 K€**. Cette évolution s'explique par la baisse du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage par les Opérateurs de Compétence (Opco).

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel et comme cela avait été annoncé par délibération du conseil d'administration de France compétences en juin 2022, les branches professionnelles ont été invitées à déterminer les nouveaux montants de financement des contrats d'apprentissage en vue d'initier une baisse du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage.

- Une première baisse de 2,7 % est intervenue à l'été 2022.
- Puis une baisse de 5% a eu lieu en Novembre 2022.
- Une nouvelle baisse de 5%, initialement prévue en avril 2023 a été décalée en Septembre 2023.
- Des ajustements ont été ensuite faits en Octobre 2023.

Les recettes liées aux activités (salon de coiffure, restaurant pédagogique, location...) ont enregistré une progression de **+ 18 K€** en 2023.

Malgré cette inflexion des recettes de fonctionnement sur 2023, la situation financière de ce budget ne nécessite pas le versement d'une participation du budget principal, l'évolution sur la durée des recettes permettra d'engager les travaux structurants de réhabilitation de l'ensemble immobilier.

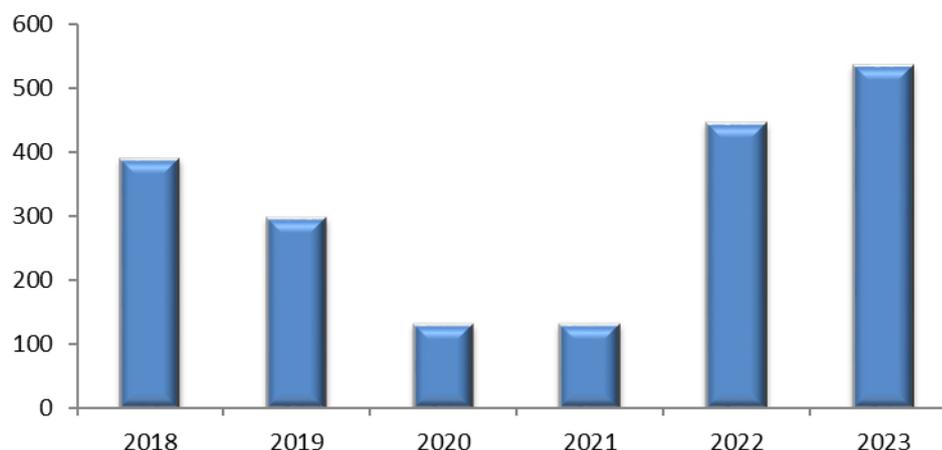


D. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **602 019,64 €** et sont en hausse de **+ 78 K€**.

		2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	
					En valeur	En %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 976,80 €	1 292,40 €	888,00 €	-	404,40 € -31,29%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 844,14 €	411 716,13 €	320 418,69 €	-	91 297,44 € -22,17%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 807,58 €	29 766,60 €	211 596,80 €		181 830,20 € 610,85%
	DEPENSES EQUIPEMENT	129 628,52 €	442 775,13 €	532 903,49 €		90 128,36 € 20,36%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €		- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	78 850,45 €	80 770,71 €	69 116,15 €	-	11 654,56 € -14,43%
	DEPENSES FINANCIERES	78 850,45 €	80 770,71 €	69 116,15 €	-	11 654,56 € -14,43%
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	208 478,97 €	523 545,84 €	602 019,64 €		78 473,80 € 14,99%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	932 857,08 €	24 447,44 €	53 616,23 €		29 168,79 € 119,31%
	OPERATIONS ORDRE	932 857,08 €	24 447,44 €	53 616,23 €		29 168,79 € 119,31%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 141 336,05 €	547 993,28 €	655 635,87 €		107 642,59 € 19,64%

Evolution des dépenses d'équipement (en K€)



Les dépenses d'équipement s'élèvent à **532 903,49 €**. Elles sont en progression de **+ 90 K€**.

Elles se répartissent en :

- Travaux de réhabilitation des bâtiments : 212 K€
- Achat d'équipements pour les apprentis : 126 K€ (- 156 K€)
- Travaux de bâtiment sur les ateliers de formation : 105 K€ (+ 38 K€)
- Renouvellement du matériel informatique : 35 K€ (+ 2 K€)
- Achat de mobilier : 21 K€ (+ 20 K€)
- Acquisition de véhicules : 24 K€ (+ 10 K€)

Depuis le nouveau mode de financement par les OPCO, le CFA doit satisfaire aux exigences de la certification QUALIOPI. Trois enjeux majeurs ont été identifiés dans le cadre du plan de développement 2022-2026 du CFA :

- Réaliser une mise en conformité réglementaire et globale des bâtiments et du site (énergétique, accessibilité, sécurité incendie, contrôle d'accès, environnemental, réglementaire selon les enseignements pédagogiques et les réglementations applicables...),
- Créer un espace d'accueil adapté à l'entité et à ce qu'elle représente pour la Ville et le Territoire,
- Evaluer et moderniser l'adaptation des locaux aux enseignements pédagogiques en cours et à venir.

Il s'agit d'un projet d'envergure qui sera mené sur les exercices 2025 à 2028 (sur la base d'une prévision de poursuites des études en 2025 et début des travaux 2026) pour un coût global des travaux et équipement évalué à plus de 7 M€.

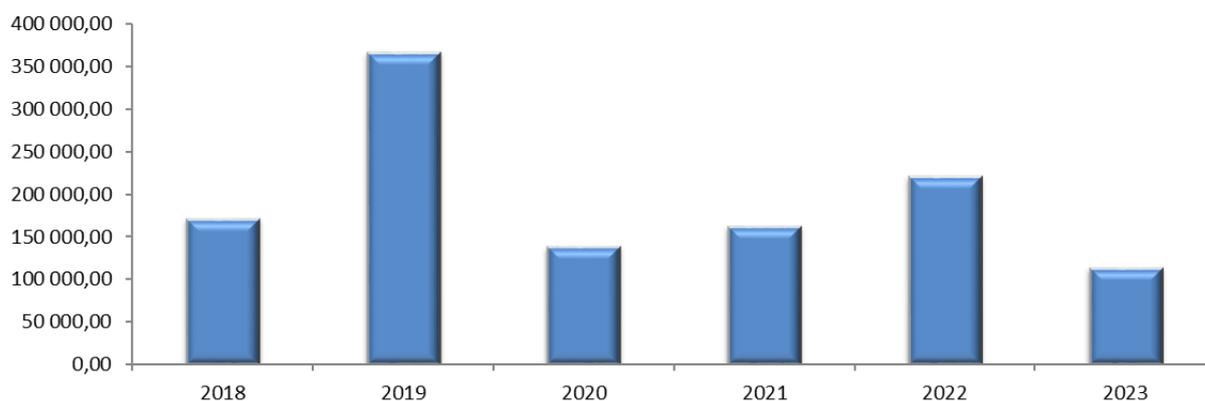
E. Les recettes réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement des diverses filières sont financées principalement les subventions versées par la Région Bourgogne Franche Comté (69 K€), ainsi que par le FCTVA (20 K€).

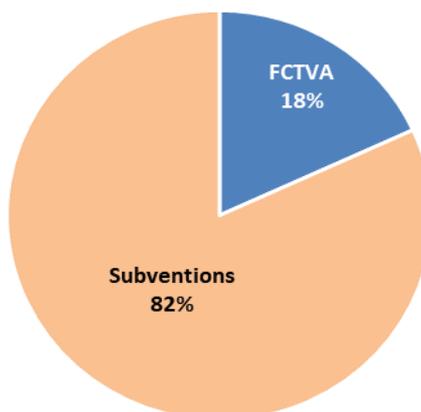
En 2023, elles s'élèvent à **113 K€** et sont en baisse de **- 108 K€** par rapport à 2022.

		2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	
					En valeur	En %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	108 860,42 €	199 695,63 €	92 157,74 €	- 107 537,89 €	-53,85%
RECETTES EQUIPEMENT		108 860,42 €	199 695,63 €	92 157,74 €	- 107 537,89 €	-53,85%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES <i>Dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	52 276,75 €	1 023 681,30 €	101 601,17 €	- 922 080,13 €	-90,07%
RECETTES FINANCIERES		52 276,75 €	1 023 681,30 €	101 601,17 €	- 922 080,13 €	-90,07%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	96 934,81 €	134 382,40 €	161 567,55 €	27 185,15 €	20,23%
OPERATIONS ORDRE		96 934,81 €	134 382,40 €	161 567,55 €	27 185,15 €	20,23%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		258 071,98 €	1 357 759,33 €	355 326,46 €	- 1 002 432,87 €	-73,83%

Evolution des recettes d'investissement



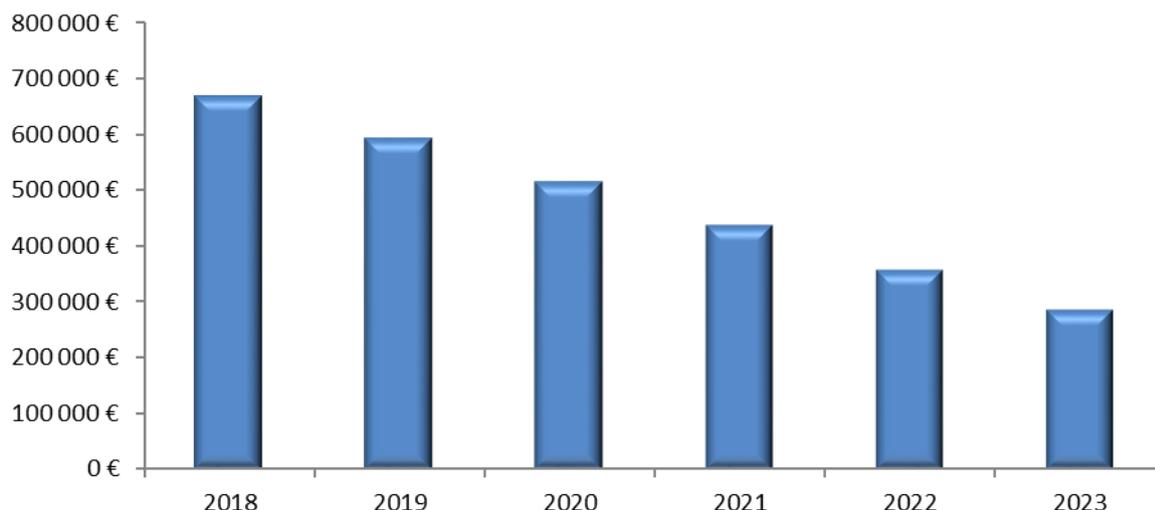
Recettes réelles d'investissement 2023



F. La dette

L'encours de la dette est de **288 393 €** au 31/12/2023.

Evolution de l'encours de la dette 2018 - 2023



Le budget annexe du CFA se désendette à hauteur de **69 K€**.

Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2014 pour financer les investissements.

SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DOREY

L'aménagement du secteur Dorey dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences intègre la volonté municipale de transformer, moderniser et embellir Belfort pour préparer l'avenir avec l'ensemble de ses quartiers.

La Ville de Belfort a confié à la SODEB un mandat d'aménagement pour le secteur Dorey afin d'y réaliser d'importants travaux. L'aménageur doit en effet viabiliser deux lotissements, réaliser les voiries et les espaces publics.

Le choix de la procédure urbanistique du lotissement, implique obligatoirement la création d'un budget annexe, qui retrace les dépenses d'acquisition des parcelles et les travaux qui concourent directement à l'aménagement des parcelles (bornage, viabilisation, réalisation des dessertes internes...) avant leur cession.

Par délibération n°20-119, en date du 16 octobre 2020, le Conseil municipal a décidé la création d'un budget retraçant l'ensemble de ces opérations.

A. L'équilibre général

En 2023, l'exécution des dépenses et des recettes s'est soldé par un déficit global de clôture de **- 1 042 160.87 €**.

Montant en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2023	82 408,49				82 408,49	0,00
Reprise du résultat 2022			959 752,38		959 752,38	0,00
Sous-total					1 042 160,87	0,00
Mouvements d'ordre	959 752,38	1 042 160,87	1 042 160,87	959 752,38	2 001 913,25	2 001 913,25
Sous-total					3 044 074,12	2 001 913,25
Reports					0,00	0,00
Sous-total					3 044 074,12	2 001 913,25
Résultat disponible après reports						-1 042 160,87

B. Le résultat de l'exercice 2023 :

Recettes de fonctionnement	1 042 160,87 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	1 042 160,87 €			
Recettes d'investissement	959 752,38 €	}	Solde d'exécution en investissement	-1 042 160,87 €
Dépenses d'investissement	2 001 913,25 €			
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	}	Solde des restes à réaliser	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €			
Solde d'exécution global				-1 042 160,87 €

L'affectation du résultat 2023 fera l'objet d'une délibération spécifique.

C. L'activité 2023 :

Les principales dépenses s'élèvent à **82 K€** et concernent essentiellement les honoraires versés à la Sodeb dans le cadre du mandat d'aménagement conclu avec la Ville de Belfort pour l'aménagement de ce secteur.

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations, car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre. Dès lors la valeur de ces terrains est décrite dans des comptes de stocks.

Le déficit constaté en section d'investissement s'explique par l'absence de vente de parcelle.

Il est prévu de vendre les parcelles à un prix réduit pour faciliter la dynamique de renouvellement urbain dans ce quartier. Le déficit de l'opération sera atténué par une subvention de l'ANRU, dont le montant ne sera connu qu'au terme de l'ensemble de l'opération d'aménagement.